

# Programme de développement de la préfecture de Casablanca 2016 -2021



### 1. Démarches d'élaboration du PDP de Casablanca

Pour l'élaboration du PDP le bureau du conseil a entrepris un ensemble de mesures et démarches.

#### a) Les mesures :

Plusieurs mesures ont été prises à savoir :

- Organisation d'une journée d'étude le 7 Avril, 2016 sur le thème : «Programme de développement de la préfecture de Casablanca »;
- Publication du décret n° 2.16.300 en date du 29 Juin 2016 fixant la procédure d'élaboration du PDP, de son suivi, d'actualisation et d'évaluation et les outils de dialogue et de concertation nécessaires pour sa préparation;
- Prise de deux décisions pour le lancement effectif du PDP :
  - Arrêté n°1/2016** relatif à l'élaboration du PDP de Casablanca
  - Arrêté n°2/2016** relatif à la Constitution de l'instance de l'égalité, l'équité et l'approche genre : 15 membres dont 6 femmes, pour concertation et avis.
- Mise en place d'un comité de pilotage du PDP.



#### b) Les démarches :

*Lancement :*

- Diagnostic des secteurs concernés par le programme de développement de la préfecture ;
- Etat des lieux effectué par les différentes préfectures d'arrondissements ;

En parallèle à cette démarche :

- Prise en compte des programmes inscrits au PDGC ;
- Prise en compte des conventions de partenariats et des engagements du Conseil ;
- Suivi de la préparation du programme de la région (PDR) pour s'enquérir des orientations générales et des programmes ;
- Traitement et analyse des données ;
- Accompagnement et assistance par les services de la Direction Régionale au Plan de l'HCP (Haut-

Commissariat au Plan ) pour la consolidation des informations et des statistiques .



*Élargissement Des concertations* avec les différents acteurs :(approche participative);

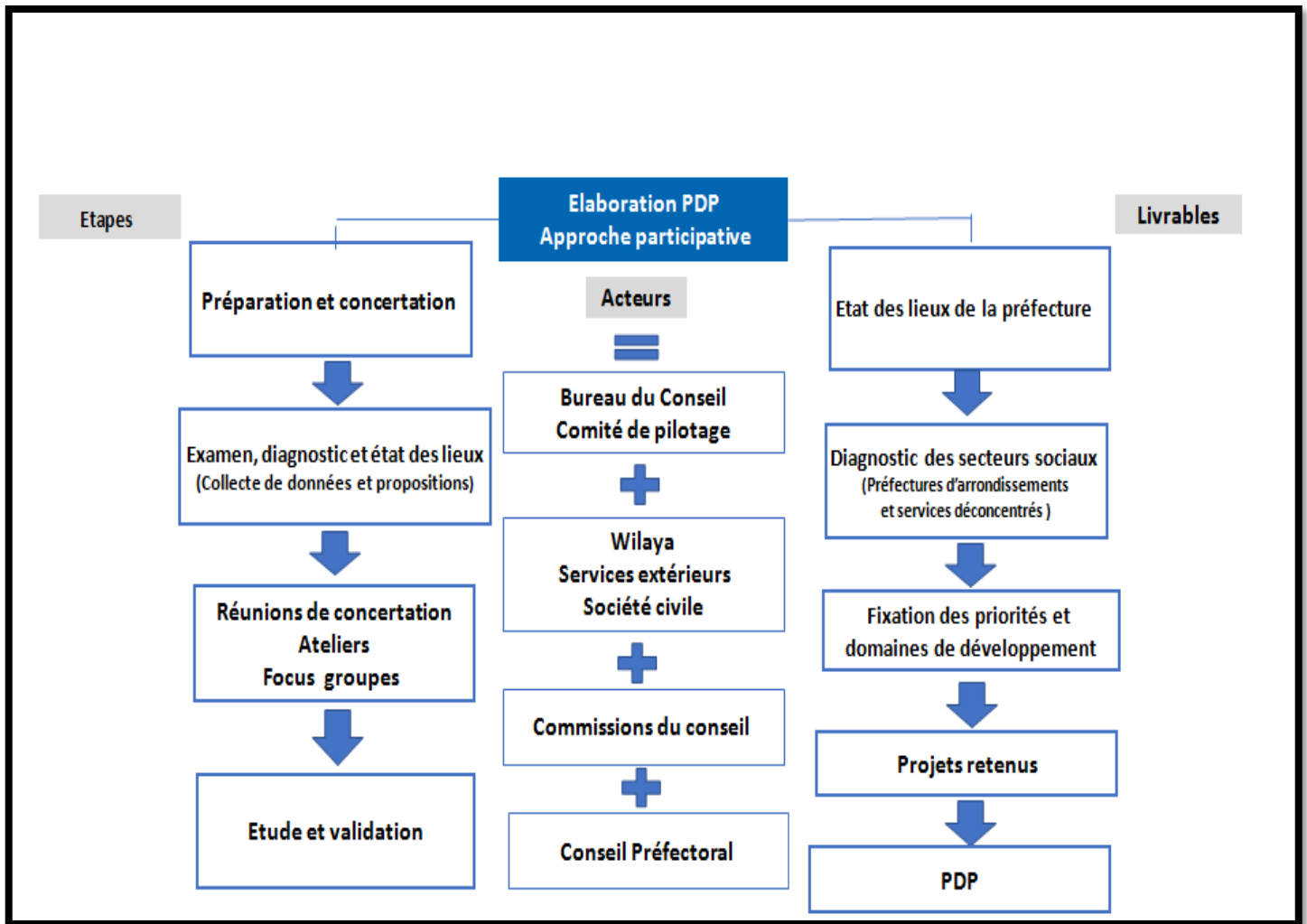
- Réunions avec les membres de l'instance de l'égalité, l'équité et l'approche genre: sensibilisation , suggestions et propositions ;
- Organisation des ateliers de travail (workshops) sur les thèmes : santé, enseignement, précarité ;

*Aboutissement :*

- Recommandations et propositions des programmes et activités;
- Priorités et choix des projets et programmes.



## 2. Présentation de la méthodologie d'élaboration du PDP



---

### III- La vision

---

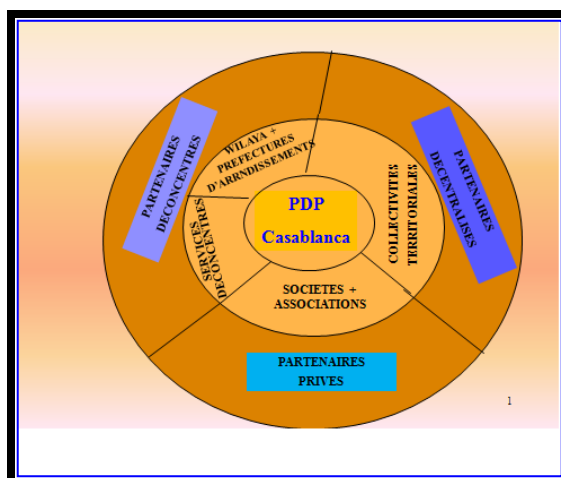
#### 1. Distinction, complémentarité et convergence

Depuis le lancement du processus d'élaboration du PDP , le conseil préfectoral de Casablanca à travers ses organes a adopté des règles encadrant ses démarches et ses actions .

Ainsi, pour plus de **convergence et de complémentarité** mettre de l'avant les grands objectifs du PDP, le conseil a pris en compte :

- Les politiques gouvernementales ;
- Les orientations du Programme de la Région de Casablanca-Settat (PDR) ;
- Le programme de la Wilaya du Grand Casablanca (PDGC) 2015-2020;
- Les suggestions des différentes préfectures d'arrondissements ;

Par ailleurs, et pour plus d'objectivité et de réalisme, nous avons intégré dans notre réflexion de planification les contraintes liées au **foncier, financement et à l'impact**; essayé de privilégier les **projets de coopération et de partenariat et éviter le double emploi** coordination avec les différents acteurs locaux (wilaya, préfectures d'arrondissements, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics, secteur privé et société civile).



# PREMIERE PARTIE

*Diagnostic général* : Situation de la préfecture de Casablanca à la veille  
du programme de développement

---

## IV- Diagnostic général : Situation de la préfecture de Casablanca à la veille du programme de développement

---

Situation de la préfecture à la veille du programme de développement : Diagnostic

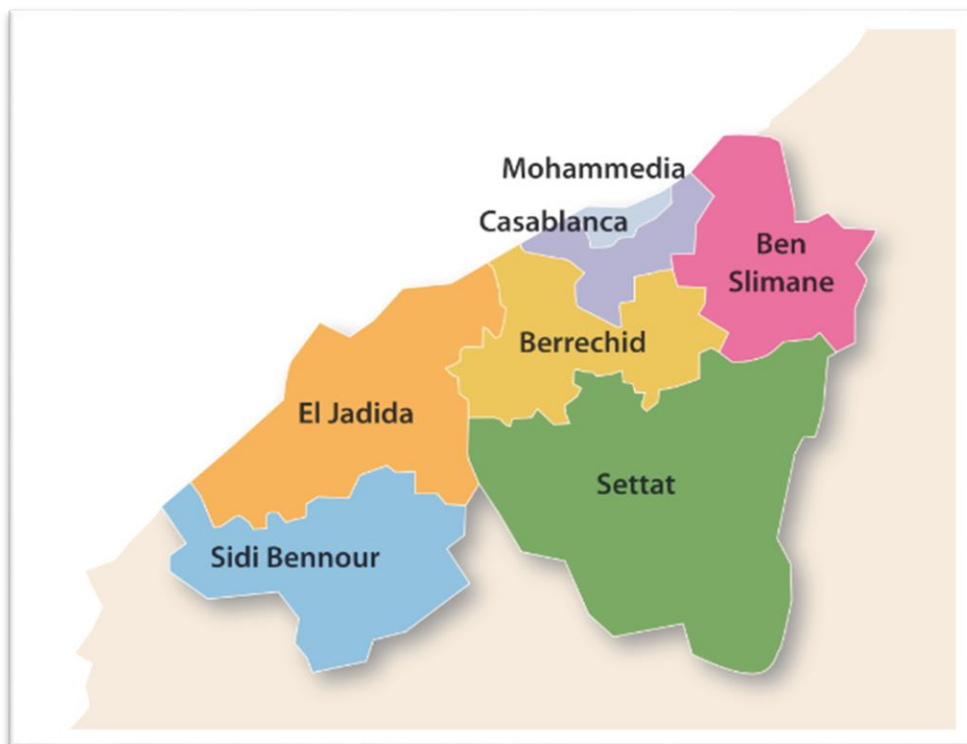


### 1- MILIEU NATUREL

#### 1-1- Situation géographique

La préfecture de Casablanca, que l'on appelle couramment ville de Casablanca, est située sur la côte Atlantique, au centre ouest du royaume. Elle est délimitée par :

- L'Océan Atlantique à l'Ouest ;
- La province de Mediouna à l'Est ;
- La préfecture de Mohammadia au Nord ;
- La province de Nouaceur au Sud.



### 1-2- Superficie

La préfecture de Casablanca s'étend sur une superficie de 216,56 km<sup>2</sup>, totalement urbanisée. Bien que cette superficie ne représente que 1,1% de la région Casablanca-Settat, sa population représente 49% de la population globale de la région.

### 1-3 – Relief

Il se compose des plaines et plateaux et d'une façade maritime, prolongée par celles de Ain Harrouda au Nord et Dar Bouazza au sud.

Le sol est sableux dans la zone littorale et diversifié dans le reste de la ville. Casablanca dispose d'une faible superficie de forêt (86Ha) répartie entre les préfectures d'arrondissements Ain Sebaa (17 Ha), Anfa (44 Ha) et Sidi Bernoussi (25 Ha), soit environ 0,26m<sup>2</sup> par habitant.

### 1-4- Climat

Le climat de Casablanca est de type océanique doux et pluvieux en hiver et humide et tempéré en été avec absence de gelée en hiver et forte humidité durant l'année. La température minimale moyenne est de 7 degré et celle maximale moyenne est de 27 degré, quant à la pluviométrie, elle est variable d'une année à l'autre.



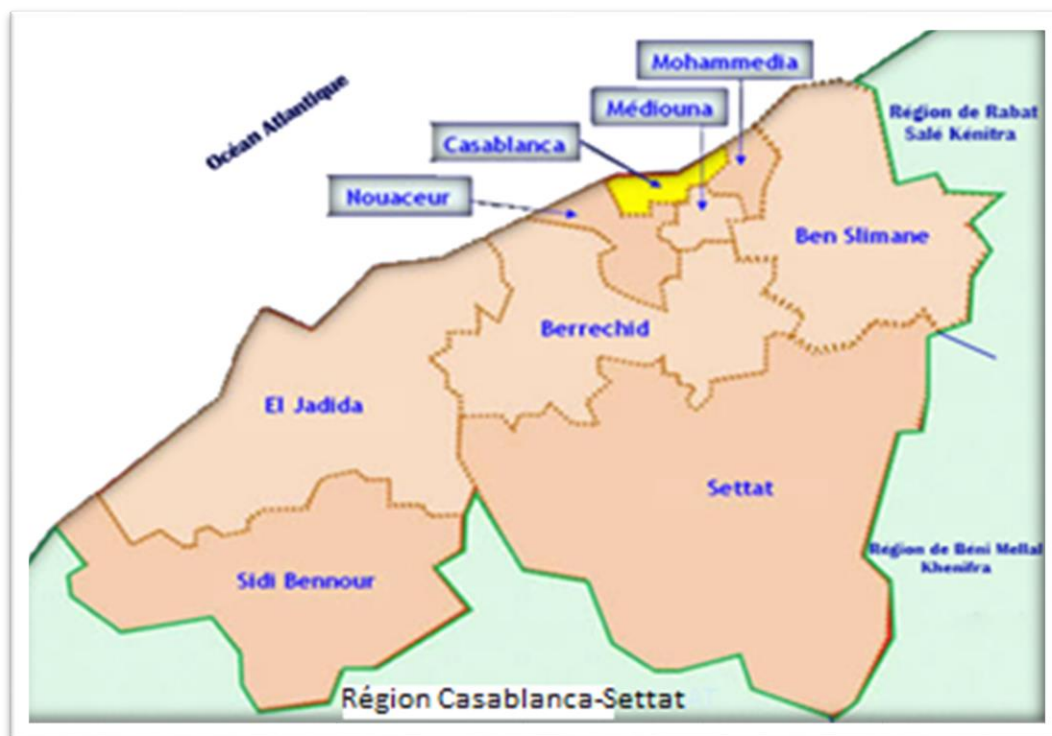
## Evolution de la pluviométrie à Casablanca

| Station<br>Météorologique | 2007-08 | 2008-09 | 2009-10 | 2010-11 | 2011-12 | 2012-13 |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Casablanca                | 274,1   | 526,6   | 612,1   | 422,9   | 256,5   | 511,1   |
| Variation en %            | -       | +0,9    | +0,2    | -0,3    | -0,4    | +1,0    |

Source : Annuaire Statistique de la Région du Grand Casablanca 2014

## 2-DECOUPAGE ADMINISTRATIF

La préfecture de Casablanca, est une subdivision exclusivement urbaine de la région de Casablanca Settat. Créée par le décret du 16 décembre 1955, elle fut la seule préfecture du royaume avec celle de Rabat créée en même temps. Elle est subdivisée en 8 préfectures d'arrondissement et une municipalité.



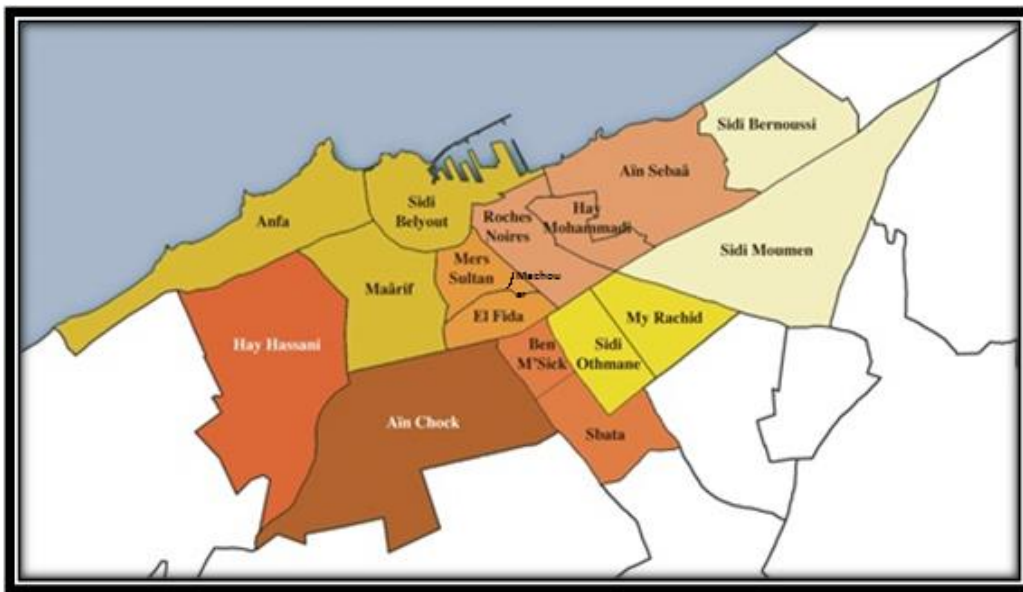
La préfecture de Casablanca a connu plusieurs découpages administratifs au cours des années 1981, 1985, 1992, 2003 et 2016. Selon le dernier découpage de 2016, la préfecture se compose de :

- 📍 Commune de Casablanca;
- 📍 Commune Mechouar de Casablanca.

En parallèle, la préfecture de Casablanca englobe 8 préfectures d'arrondissements

- Préfecture d'arrondissement d'AinChock;
- Préfecture d'arrondissement de Hay Hassani;
- Préfecture des arrondissements deCasablancaAnfa;
- Préfecture des arrondissements d'AlFida Mers Sultan;
- Préfecture des arrondissements de Ben M'Sick;
- Préfecture des arrondissements de Moulay Rachid;
- Préfecture des arrondissements de Sidi Bernoussi;
- Préfecture des arrondissements d'Ain Sebaa–Hay Mohammadi.

| Préfecture   | Arrondissement ou Commune |
|--|---------------------------|
| Préfecture d'arrondissement d'Ain Chock                  | 1                         |
| Préfecture d'arrondissement de Hay Hassani               | 1                         |
| Préfecture des arrondissements d'Al Fida Mers Sultan     | 2                         |
| Préfecture des arrondissements de Ben M'Sick             | 2                         |
| Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa        | 3                         |
| Préfecture des arrondissements de Moulay Rachid          | 2                         |
| Préfecture des arrondissements de Sidi Bernoussi         | 2                         |
| Préfecture des arrondissements d'Ain Sebaa–Hay Mohammadi | 3                         |
| <b>Total</b>   | <b>16</b>                 |

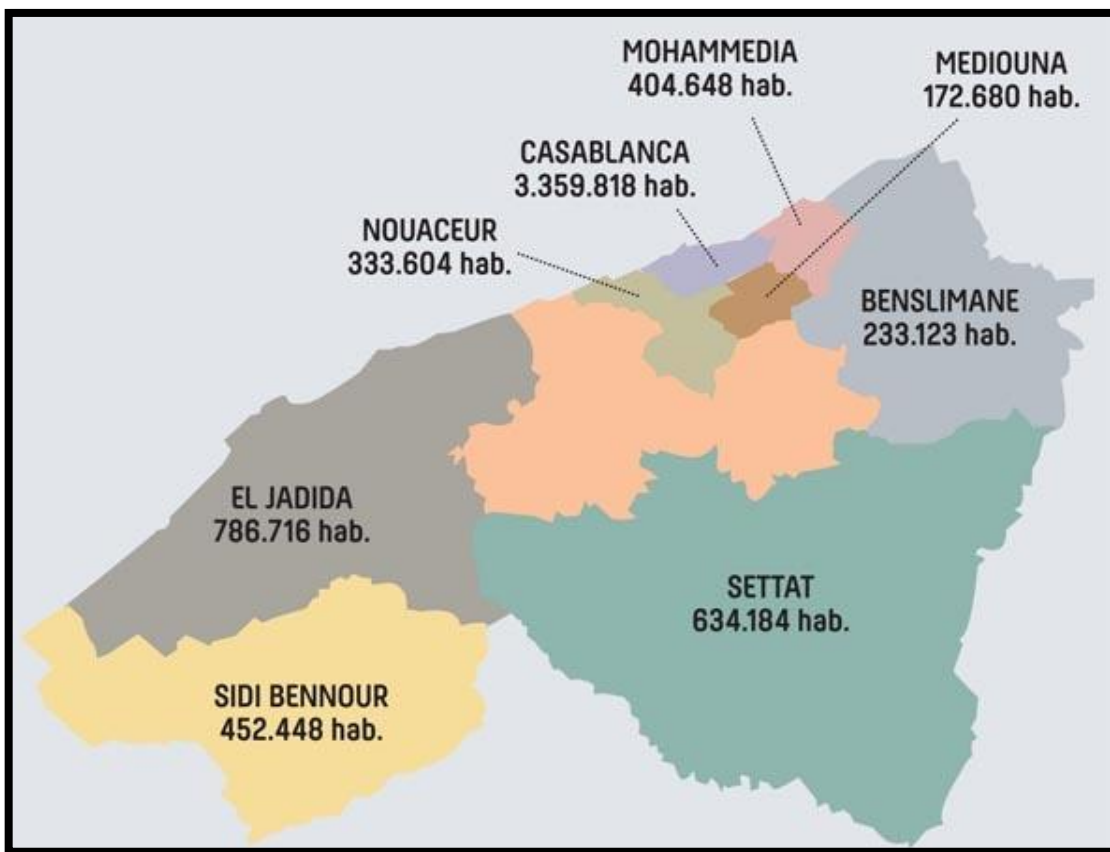


### 3- MILIEU HUMAIN

#### 3-1- Population et ménages

##### 3-1-1- Population

En 2014, année du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la préfecture de Casablanca comptait 3359818 habitants ; représentant ainsi 10 % de la population nationale et 49% de la population de la région Casablanca - Settat



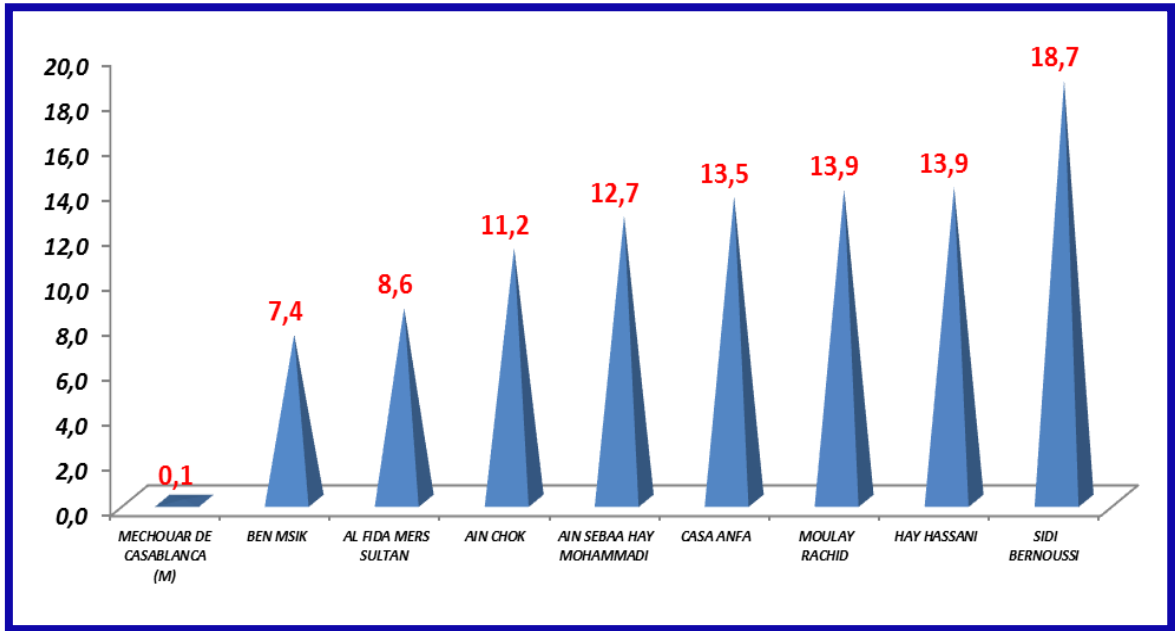
La population de la préfecture de Casablanca s'est accrue annuellement de 1,03% entre 2004 et 2014 contre 1,01% entre 1994 et 2004, enregistrant ainsi une augmentation de 617 139 personnes en vingt ans.

#### Evolution de la population de la préfecture de Casablanca

| Année durecensement | Nombre d'habitants | Taux d'accroissement annuel moyen (en %) |
|---------------------|--------------------|--|
| 1994                | 2 742 679          | -  |
| 2004                | 3 032 116          | 1,01                                     |
| 2014                | 3 359 818          | 1,03                                     |

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

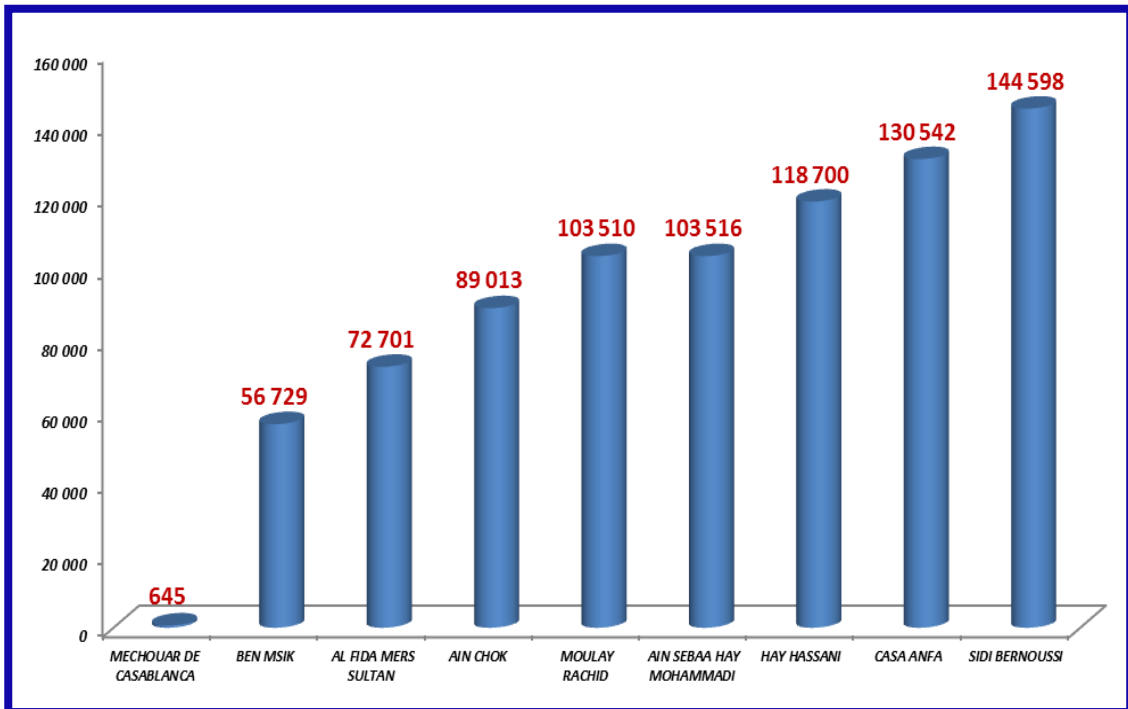
Répartition de la population par préfecture des arrondissement(En %)



### 3-1-2- Ménages

En 2014, la préfecture de Casablanca comptait 819 954 ménages engendrant ainsi une taille moyenne de 4,09 personnes par ménage. Comparé à l'effectif obtenu au recensement précédent qui était de 639 201 ménages, il se dégage une augmentation annuelle moyenne de 180 753 ménages. Le graphique ci-après montre la répartition des ménages par préfectures d'arrondissements :

Répartition des ménages par préfectures d'arrondissements RGPH 2014



### 3-1-3--Distribution spatiale de la population

La répartition spatiale de la population au sein de la préfecture de Casablanca est inégale ; les préfectures se trouvant au cœur de la ville de Casablanca en l'occurrence les préfectures d'arrondissements de Casablanca Anfa et Al Fida Mers Sultan concentrent près de 22,2% de la population.

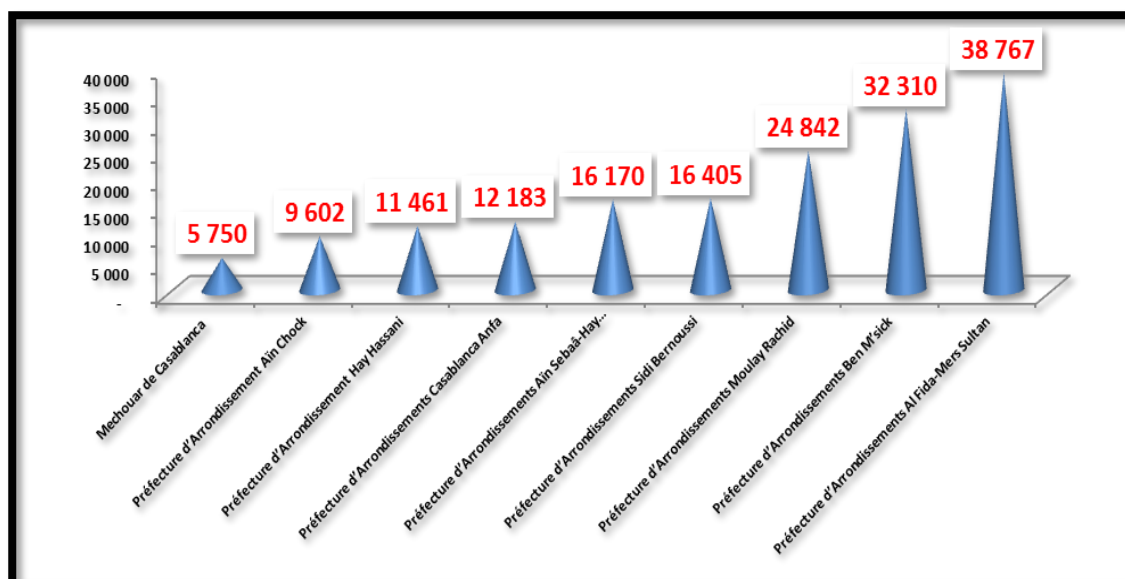
Évolution de la population par Préfecture d'arrondissements

| Préfecture d'arrondissement      | 2004      |       | 2014      |       |
|----------------------------------|-----------|-------|-----------|-------|
|                                  | Effectif  | %     | Effectif  | %     |
| Ain Chock                        | 281 071   | 9,3   | 377 744   | 11,2  |
| Hay Hassani                      | 350 447   | 11,6  | 468 542   | 13,9  |
| Ain Sebaa – Hay Mohammadi        | 416 300   | 13,7  | 425 916   | 12,7  |
| AL Fida Mers Sultan              | 332 682   | 11,0  | 288 426   | 8,6   |
| Ben M'Sik                        | 282 555   | 9,3   | 248 138   | 7,4   |
| Casablanca- Anfa                 | 494 851   | 16,3  | 454 908   | 13,5  |
| Sidi Bernoussi                   | 454 577   | 15,0  | 627 968   | 18,7  |
| Moulay Rachid                    | 416 268   | 13,7  | 465 531   | 13,9  |
| Mechouar de Casablanca (commune) | 3 365     | 0,1   | 2 645     | 0,1   |
| Total Préfecture de Casablanca   | 3 032 116 | 100,0 | 3 359 818 | 100,0 |

Source : RGPH 2004 et 2014

Concernant, la densité de la population de la préfecture de Casablanca, elle est estimée à 15 500 habitants par Km<sup>2</sup> en 2014. Toutefois, cette répartition spatiale est également inégale ; certaines préfectures sont plus densément peuplées en l'occurrence la préfecture des arrondissements d'Al Fida Mers Sultan avec 38 767 habitants par Km<sup>2</sup> et la préfecture des arrondissements de Ben M'Sik avec 32 310 contre 9 602 et 11 461 respectivement à la préfecture d'arrondissement de Hay Hassani et la préfecture d'arrondissement d'Aïn Chock.

Densité (hab/ Km<sup>2</sup>) des préfectures des arrondissements de la préfecture de Casablanca (2014)



### 3-1-4- Évolution de la population des préfectures d'arrondissements

L'évolution de la population à l'intérieur des préfectures a été marquée par des rythmes différents. Si certaines préfectures ont vu leur population se maintenir, cas de la préfecture Ain Sebaa- Hay Mohammadi ou décroître légèrement, cas de la préfecture Casa Anfa, d'autres voyaient leur population s'accroître à un rythme plus accéléré.

Ce sont les préfectures situées à la périphérie de la région qui réalisent les taux de croissance les plus élevés. L'existence des réserves foncières sont les principales raisons de cet accroissement.

#### Évolution de la population par préfecture et commune (En %)

| Préfecture ou commune             | RGPH 1994 | RGPH 2004 | RGPH 2014 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Ain Chock                         | 6,9       | 9,3       | 11,2      |
| Hay Hassani                       | 8,7       | 11,6      | 13,9      |
| Ain Sebaa – Hay Mohammadi         | 15,2      | 13,7      | 12,7      |
| AL FidaMers Sultan                | 14,2      | 11,0      | 8,6       |
| Ben M'Sik                         | 12,0      | 9,3       | 7,4       |
| Casablanca- Anfa                  | 19,3      | 16,3      | 13,5      |
| Commune de Mechouar de Casablanca | 0,1       | 0,1       | 0,1       |
| Moulay Rachid                     | 12,9      | 13,7      | 13,9      |
| Sidi Bernoussi                    | 10,6      | 15,0      | 18,7      |
| Total Préfecture Casablanca       | 100,0     | 100,0     | 100,0     |

Source : RGPH 1994,2004 et 2014

### 3-2- Caractéristiques démographiques

#### 3-2-1 - Population par sexe et âge

En 2014, la population de la préfecture de Casablanca est composée de 49,3% d'hommes et 50,7% de femmes. C'est une population essentiellement jeune. En effet, 23,5% de la population ont moins de 15 ans et plus de la moitié ne dépasse pas les 35 ans. La proportion des personnes en âge d'activité (âgées de 15 à 59 ans) est passée de 67,0% en 2004 à 65,8% en 2014.

#### Répartition de la population par sexe et groupes d'âge (en%)

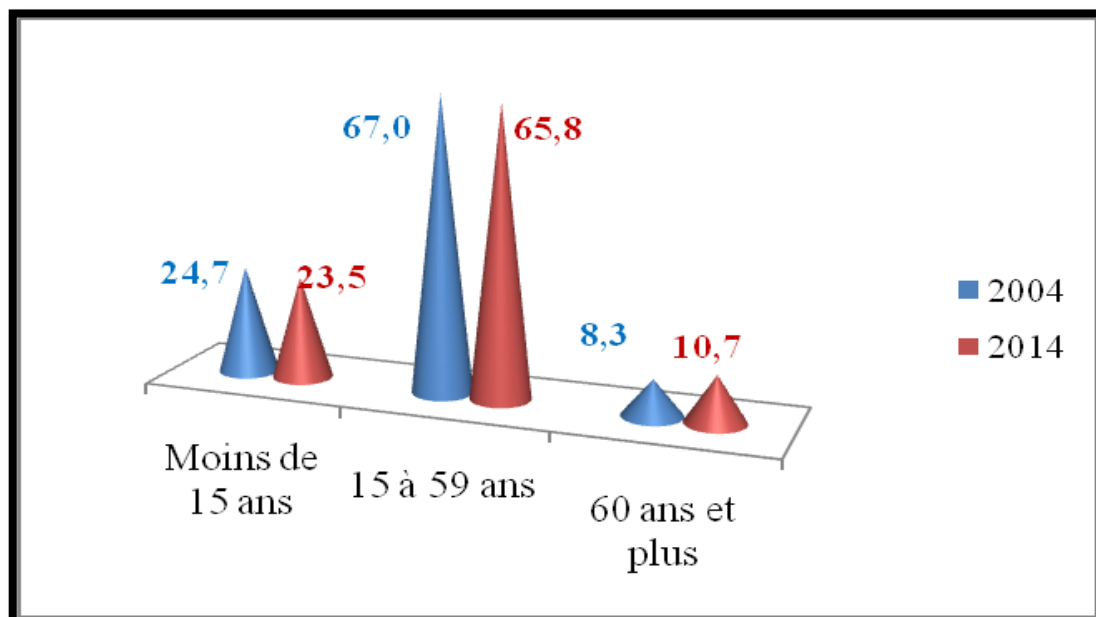
| Groupe d'âge    | 2004     |         |          | 2014     |         |          |
|-----------------|----------|---------|----------|----------|---------|----------|
|                 | Masculin | Féminin | Ensemble | Masculin | Féminin | Ensemble |
| Moins de 15 ans | 25,4     | 23,9    | 24,7     | 24,4     | 22,7    | 23,5     |
| 15 à 59 ans     | 66,9     | 67,2    | 67,0     | 65,3     | 66,2    | 65,8     |

|                |       |       |       |      |      |      |
|----------------|-------|-------|-------|------|------|------|
| 60 ans et plus | 7,8   | 8,8   | 8,3   | 10,3 | 11,1 | 10,7 |
| Total          | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100  | 100  | 100  |

Source : RGPH 2004 et 2014

Parallèlement, on assiste à un vieillissement relatif de la population. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus a connu une augmentation significative en passant de 8,3% en 2004 à 10,7% en 2014.

Répartition de la population selon les grands groupes d'âges





En 2014 près de 41,7% des personnes âgées de 15 ans et plus se sont déclarés mariées contre 48,7% en 2004. En revanche, le taux de célibat a été marqué par une tendance à la hausse durant la même période en passant de 43% à 51,6%.

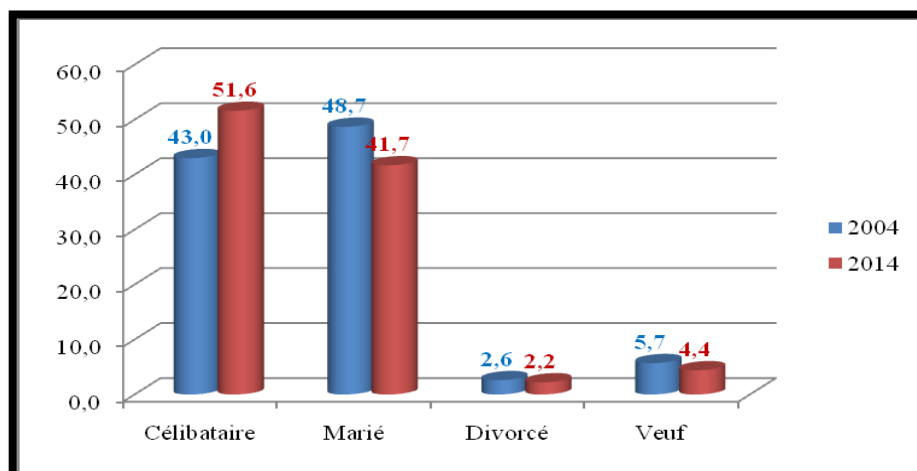
### Évolution de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial (en%)

| Etat matrimonial | 2004     |         |          | 2014     |         |          |
|------------------|----------|---------|----------|----------|---------|----------|
|                  | Masculin | Féminin | Ensemble | Masculin | Féminin | Ensemble |
| Célibataire      | 48,3     | 38,1    | 43       | 56,1     | 47,4    | 51,6     |
| Marié            | 49,9     | 47,6    | 48,7     | 42,3     | 41,2    | 41,7     |
| Divorcé          | 1        | 4       | 2,6      | 1,0      | 3,4     | 2,2      |
| Veuf             | 0,8      | 10,3    | 5,7      | 0,6      | 8,0     | 4,4      |

Source : RGPH2004 et 2014

Les proportions des divorcés et des veufs ont subi une légère diminution en passant de 2,6 % à 2,2% et 5,7% à 4,4% respectivement entre 2004 et 2014. Le veuvage concerne beaucoup plus les femmes que les hommes puisque 8% des femmes ont déclaré veuves contre 0,6% pour les hommes.

### Répartition de la population selon le statut matrimonial (en %)

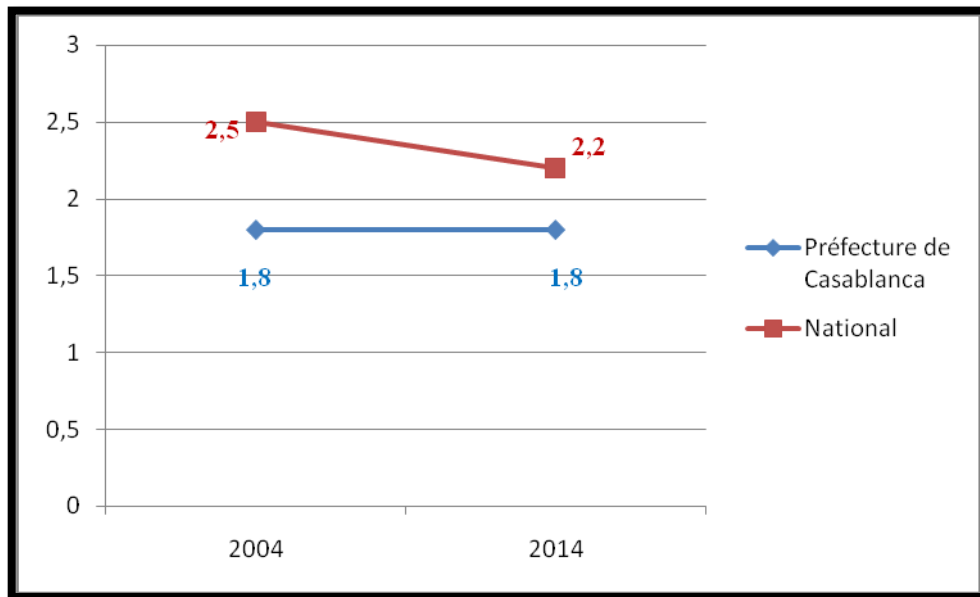


### 3-2-3- Fécondité

L'un des instruments de mesure de la fécondité et de son évolution est l'indice synthétique de fécondité. Il donne le nombre d'enfants par femme. Au niveau de la préfecture de Casablanca, cet indice s'est

stabilisé durant la période 2004-2014 à 1,8 enfants alors qu’au niveau national a passé de 2,5 à 2,2 sur la même période.

Évolution du taux de fécondité



### 3-3- Caractéristiques socio-économiques de la population

#### 3-3-1- Analphabétisme

L’alphabétisation et la scolarisation peuvent être appréciées notamment à travers l’évolution du taux d’alphabétisation et des effectifs des élèves et des étudiants scolarisés dans les différents établissements d’enseignement et de formation. En 2014, 575 106 personnes âgées de 10 ans et plus ne savaient ni lire ni écrire ; enregistrant ainsi un taux d’alphabétisation de l’ordre de 17,2% contre 26,2% pour la région Casablanca Settat.

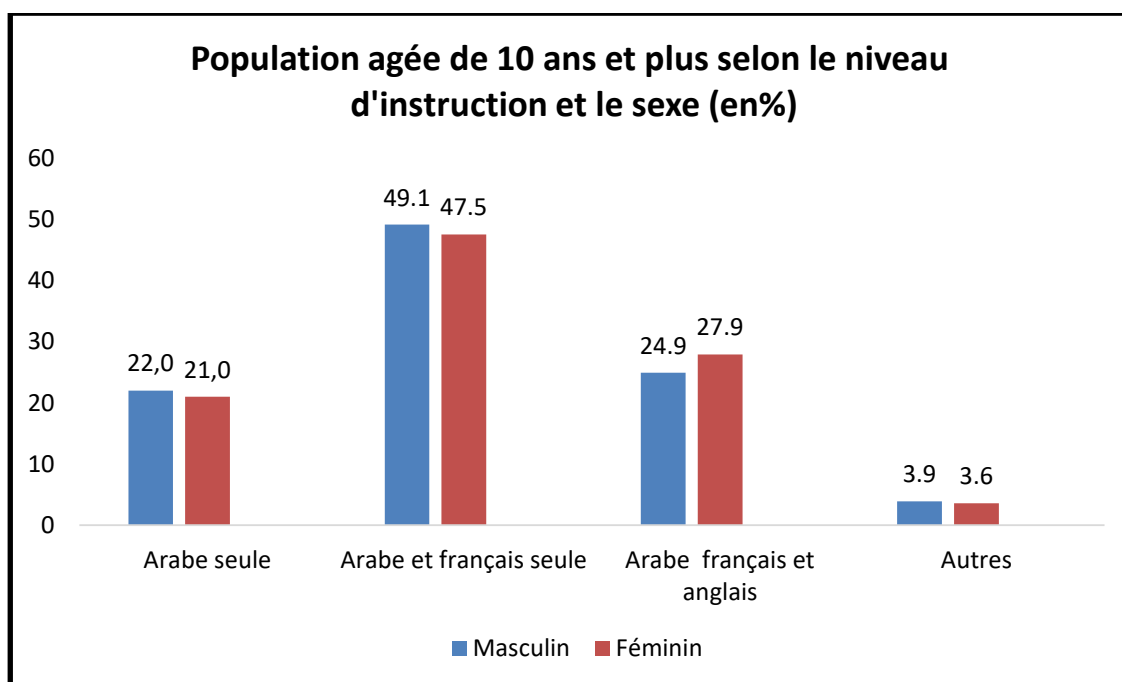
Par sexe, le taux d’alphabétisme était deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes ; soit respectivement 24,0% et 10,0%.

Taux d’alphabétisme (en%) de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe

| Sexe     | Préfecture de Casablanca | Région de Casablanca Settat |
|----------|--------------------------|-----------------------------|
| Masculin | 10,0                     | 17,9                        |
| Féminin  | 24,0                     | 34,4                        |
| Ensemble | 17,2                     | 26,2                        |

### 3-3-2-Langues lues et écrites

La proportion des personnes qui savaient lire et écrire la langue arabe et la langue française est de 48,4% en 2014 contre 21,5% pour la langue arabe seulement.



### 3-3-3- Scolarisation des enfants

Plus de 9 enfants âgés de 7 à 12 ans sur 10 sont inscrits à l'école au cours de l'année scolaire 2013-2014 ; soit un taux de scolarisation de 98,2% réalisé au niveau de la préfecture de Casablanca contre 96,0% au niveau de la région Casablanca Settat.

### Taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans selon le sexe (en %)

| Collectivité territoriale   | Masculin | Féminin | Ensemble |
|-----------------------------|----------|---------|----------|
| Préfecture de Casablanca    | 98,1     | 98,3    | 98,2     |
| Région de Casablanca Settat | 96,4     | 95,5    | 96,0     |

Source : RGPH 2014

### 3-3-4 - Niveau d'instruction de la population

La répartition de la population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'instruction révèle que 25,5% ont le niveau primaire et 11,9% ont atteint le niveau supérieur contre respectivement 27,1% et 8,2% au niveau de la région Casablanca Settat.

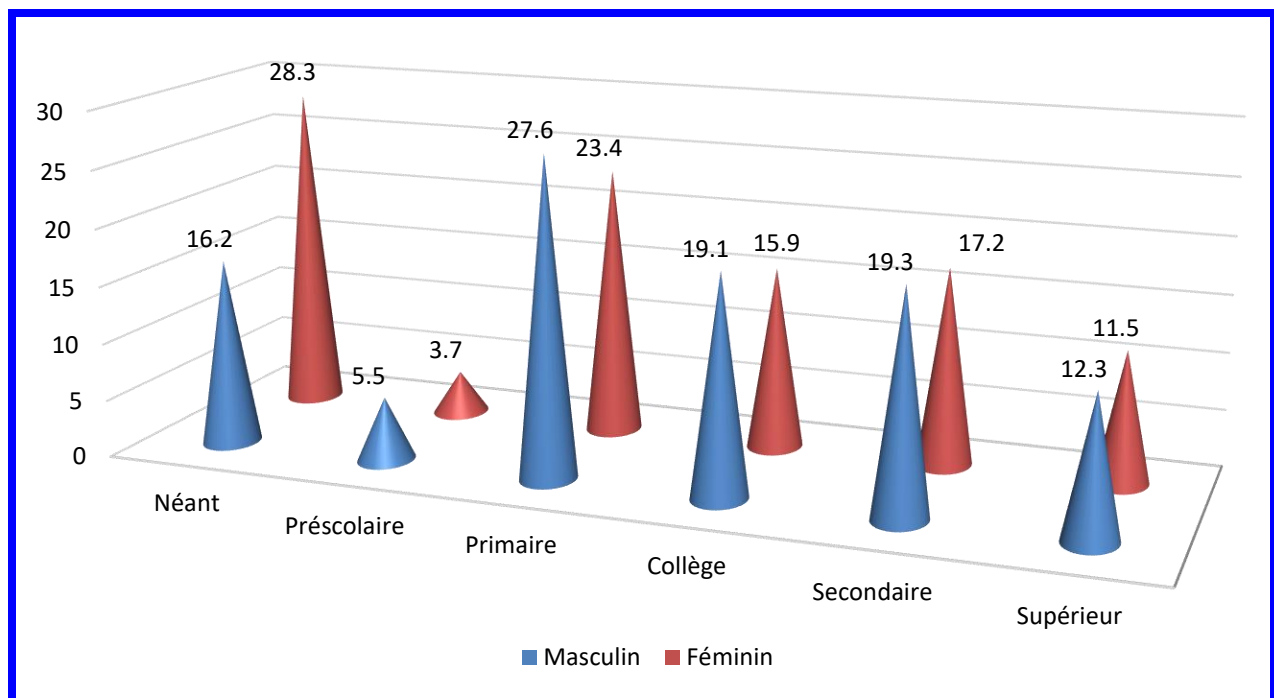
### Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'instruction

| Niveau d'instruction | Préfecture de Casablanca | Région Casablanca Settat |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Néant                | 22,3                     | 31,4                     |
| Pré-scolaire         | 4,6                      | 4,1                      |
| Primaire             | 25,5                     | 27,1                     |
| Collège              | 17,5                     | 15,7                     |
| Secondaire           | 18,2                     | 13,6                     |
| Supérieur            | 11,9                     | 8,2                      |
| Total                | 100                      | 100                      |

Source : RGPH 2014

On remarque que les écarts en matière de niveau d'instruction persistent encore entre les deux sexes. En 2014, 28,3% des femmes âgées de 10 ans et plus n'avaient aucun niveau et 23,4% avaient le niveau primaire contre respectivement 16,2% et 7,6% chez les hommes.

Population âgée de 10 ans et plus (En %) selon le niveau d'instruction et le sexe (2014)



### 3-3-5- Activité, emploi et chômage

#### 3-5-5- 1- Population active

##### a-Niveau de la population active

Sur un total de 3 343 642<sup>(1)</sup> personnes recensées dans la préfecture de Casablanca en 2014, 1 340 248 personnes étaient actives dont 68,2% sont de sexe masculin.

#### Population selon l'activité et le sexe

| Type de population | Masculin | Féminin | Total |
|--------------------|----------|---------|-------|
|                    |          |         |       |

|                     |           |           |           |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Population active   | 914 063   | 426 185   | 1 340 248 |
| Population inactive | 733 923   | 1 269 471 | 2 003 394 |
| Total               | 1 647 986 | 1 695 656 | 3 343 642 |

Source : RGPH 2014

### b-Taux d'activité

Le taux d'activité au niveau de la préfecture de Casablanca est évalué à 52,4% en 2014, contre 50,7% au niveau de la région Casablanca Settat et 47,6% au niveau national.

Par sexe, ce taux d'activité s'est établi à 73,3 % chez les hommes contre 32,5 % pour les femmes.

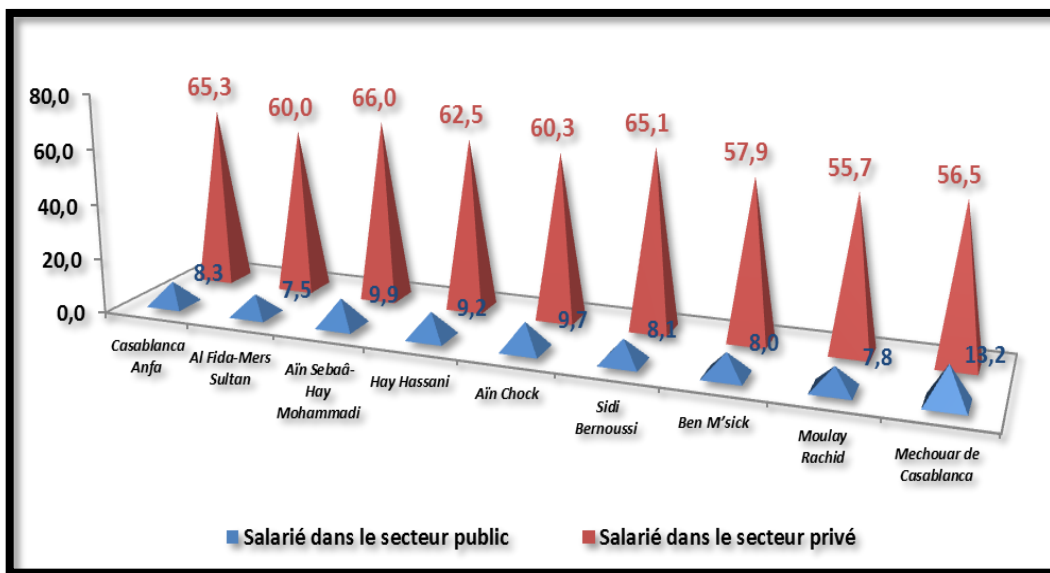
#### Taux d'activité selon le sexe (en%)

| Collectivité territoriale | Masculin | Féminin | Ensemble |
|---------------------------|----------|---------|----------|
| Préfecture de Casablanca  | 73,3     | 32,5    | 52,4     |
| Région Casablanca Settat  | 76,0     | 25,0    | 50,7     |
| National                  | 75,5     | 20,4    | 47,6     |

Source : RGPH 2014

### 3-3-5- 2- Emploi

L'analyse de la structure de la population active occupée de la préfecture de Casablanca selon le statut professionnel affirme que le salariat demeure le statut le plus fréquent avec 70,8 % réparties entre 62,2% dans le secteur privé et 8,6% dans le secteur public. Les pourcentages des salariés dans les diverses préfectures d'arrondissements sont repartis comme suit :



Le statut des indépendants demeure également un important pourvoyeur d'emploi au niveau de la préfecture de Casablanca. Il emploie 21,7% des actifs occupés. Par sexe, près de 84,8% des femmes actives occupées sont des salariées contre 64,7% pour les hommes en 2014.

Population active occupée de la préfecture de Casablanca selon la situation dans la profession et le sexe (en %)

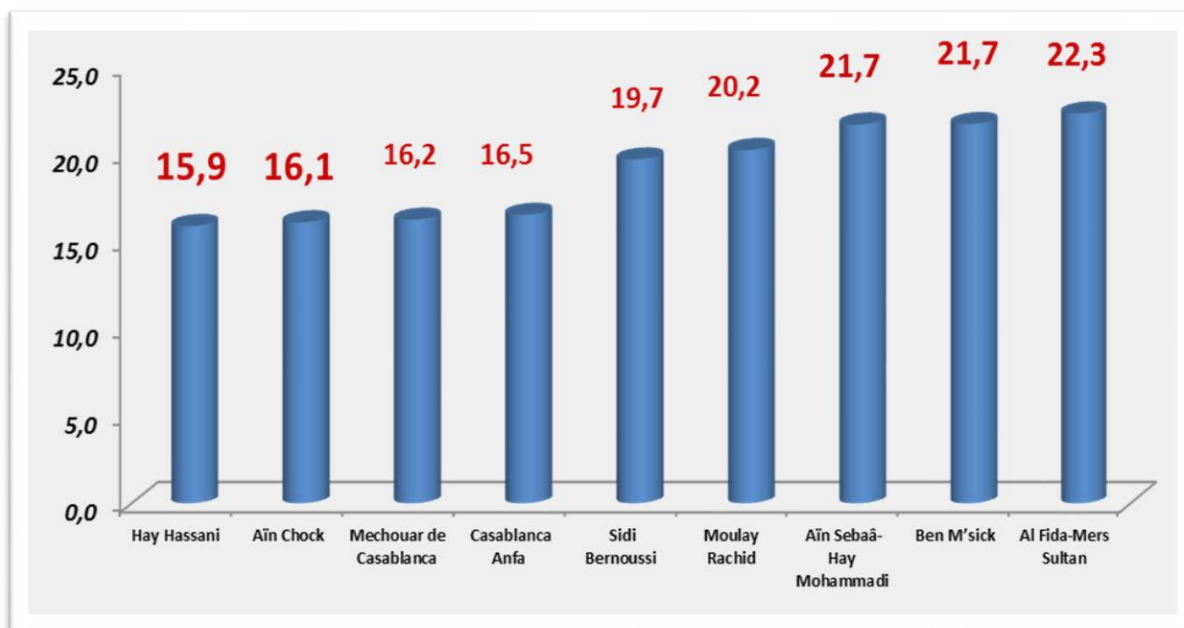
| Situation dans la profession   | Masculin | Féminin | Ensemble |
|--------------------------------|----------|---------|----------|
| Employeur                      | 4,7      | 2,4     | 4,0      |
| Indépendant                    | 26,6     | 10,5    | 21,7     |
| Salarié dans le secteur public | 8,1      | 9,8     | 8,6      |
| Salarié dans le secteur privé  | 56,6     | 75,0    | 62,2     |
| Aide familiale                 | 0,8      | 1,1     | 0,9      |
| Apprenti                       | 0,7      | 0,3     | 0,5      |
| Associé ou partenaire          | 2,1      | 0,7     | 1,7      |
| Autre                          | 0,4      | 0,4     | 0,4      |
| Total                          | 100,0    | 100,0   | 100,0    |

Source : RGPH 2014

### 3-3-5-3- Chômage

Le taux de chômage dans l'ensemble de la préfecture de Casablanca a atteint 18,9% en 2014, contre 16,3% au niveau de la région Casablanca Settat et 16,2% au niveau national.

### Taux de chômage par préfectures d'arrondissements (En %)2014



Par sexe, les femmes sont plus exposées à ce phénomène avec un taux de chômage voisinant 25,1% contre 16,1 % chez les hommes.

### Taux de chômage selon le sexe (en %)

| Collectivité territoriale   | Masculin | Féminin | Ensemble |
|-----------------------------|----------|---------|----------|
| Préfecture de Casablanca    | 16,1     | 25,1    | 18,9     |
| Région de Casablanca Settat | 13,0     | 26,0    | 16,3     |
| National                    | 12,4     | 29,6    | 16,2     |

Source : RGPH 2014



# DEUXIEME PARTIE

## Diagnostic sectoriel

---

### V- DEUXIEME PARTIE : Diagnostic sectoriel

---

#### 1- ENSEIGNEMENT

##### 1-1- Enseignement préscolaire

Ce type d'enseignement est dispensé dans deux modes d'établissements :

- Les écoles coraniques qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue. Il s'agit d'un enseignement de type traditionnel rénové ;

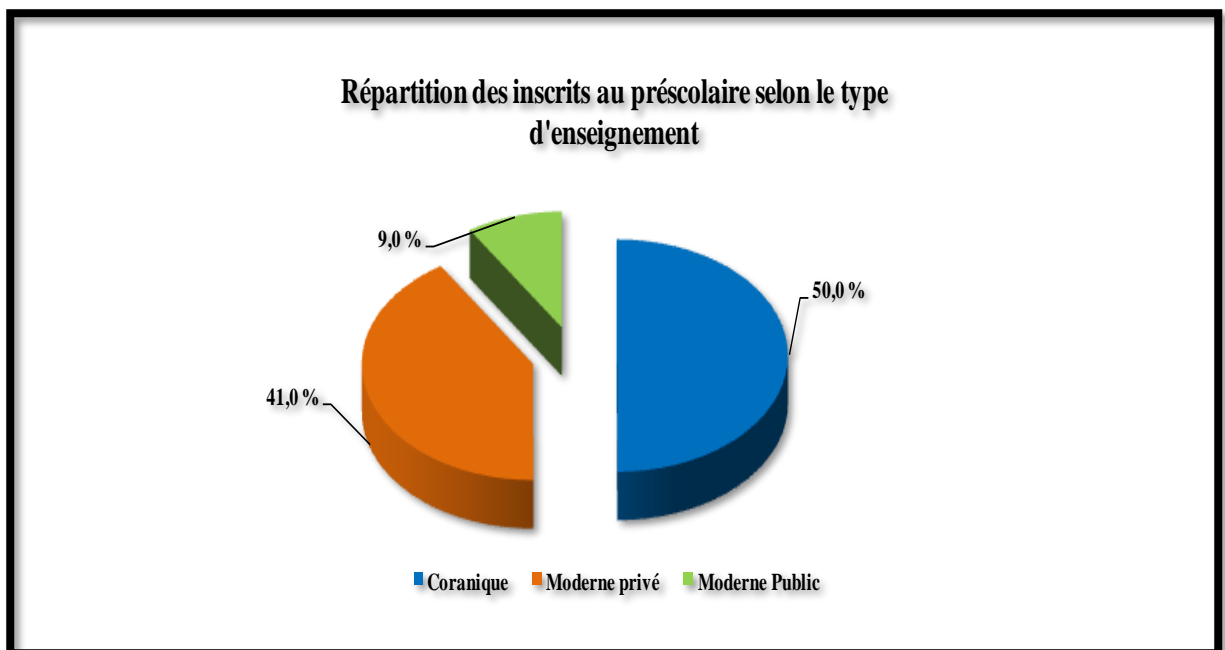
- Les maternelles et les jardins d'enfants dont l'encadrement et l'équipement permettent d'assurer une formation basée sur des méthodes modernes.

Au titre de l'année scolaire 2013-2014, la préfecture de Casablanca compte 81 843 enfants inscrits dans

| Préfecture d'arrondissement | Écoles | Préscolaire | Préscolaire |
|-----------------------------|--------|-------------|-------------|
|-----------------------------|--------|-------------|-------------|

l'enseignement préscolaire, répartis entre 1 388 établissements.

Il y a lieu de noter que 50% des inscrits sont actifs dans les établissements coraniques contre 41,9% dans l'enseignement moderne privé et 9,1% dans l'enseignement moderne public.



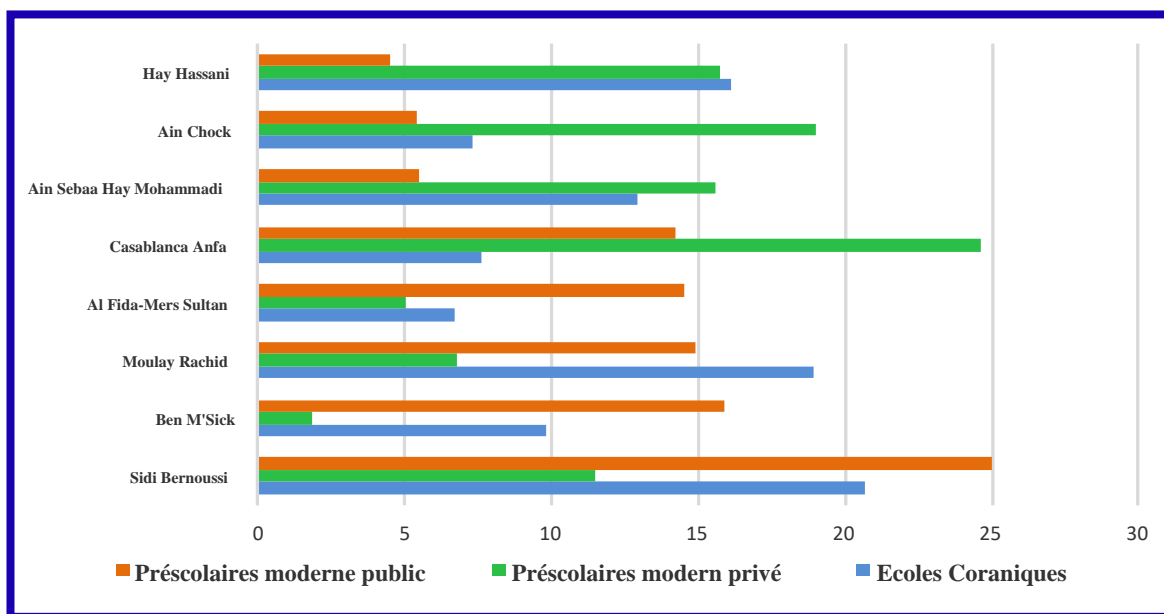
|                                   | Coraniques | moderne privé | moderne public |
|-----------------------------------|------------|---------------|----------------|
| Ain Chock                         | 7,3        | 19,0          | 5,4            |
| Hay Hassani                       | 16,1       | 15,7          | 4,5            |
| Ain Sebaa Hay Mohammadi           | 12,9       | 15,6          | 5,5            |
| Al Fida-Mers Sultan               | 6,7        | 5,0           | 14,5           |
| Ben M'Sick                        | 9,8        | 1,8           | 15,9           |
| Casablanca Anfa                   | 7,6        | 24,6          | 14,2           |
| Moulay Rachid                     | 18,9       | 6,8           | 14,9           |
| Sidi Bernoussi                    | 20,7       | 11,5          | 25,0           |
| Commune de Mechouar de Casablanca | 0,0        | 0,0           | 0,0            |
| Préfecture de Casablanca          | 100,0      | 100,0         | 100,0          |

Source : Annuaire Statistique Régional du Grand Casablanca 2014

La répartition spatiale des inscrits au préscolaire montre que près de 47,7% de ces inscrits se

concentrent dans les préfectures d'arrondissements de Sidi Bernoussi, de Casablanca Anfa et de Hay Hassani. Par ailleurs, près de 20,7% des inscrits aux écoles coraniques se trouvent à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi, contre 16,1% à la préfecture d'arrondissement de Hay Hassani et 7,3% à la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock. En parallèle, près de 24,6% des inscrits au préscolaire moderne privé se localisent dans la préfecture d'arrondissements de Casablanca Anfa, contre 19,0% à la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock et 11,5% à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi. Concernant le préscolaire moderne public, près de 25,0% des inscrits à ce type de préscolaire se concentrent à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi, contre 14,9% à la préfecture d'arrondissements de Moulay Rachid Sidi Othman et 4,5% à la préfecture d'arrondissement de Hay Hassani.

Inscrits au préscolaire selon le type d'enseignement et par préfecture d'arrondissement (en%)



### 1-2- Enseignement primaire

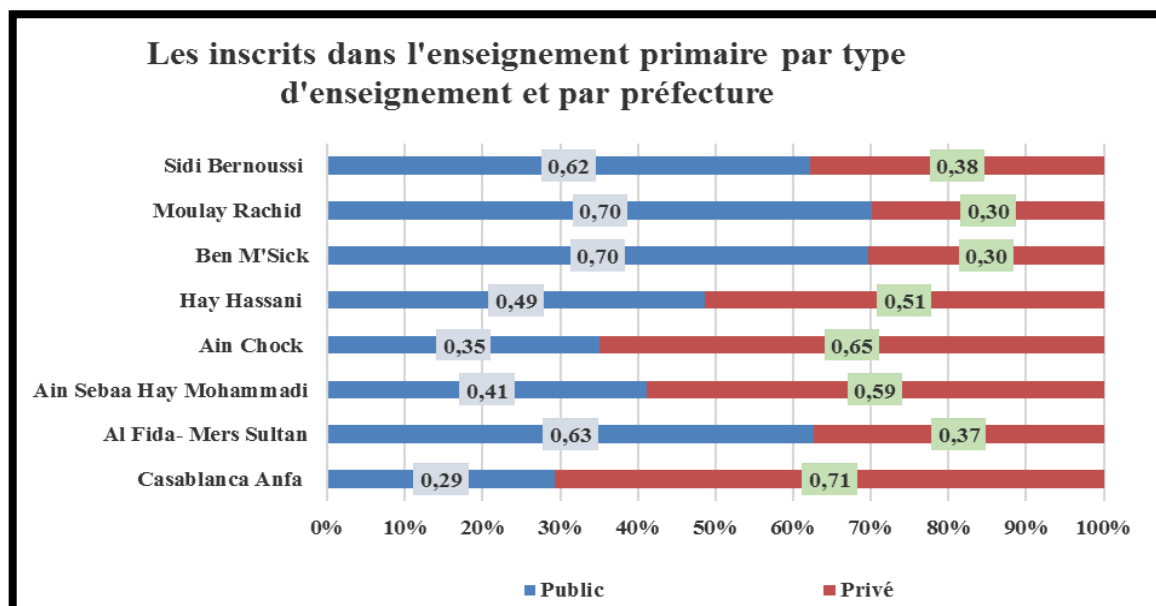
Au titre de l'année scolaire 2016-2017, la préfecture de Casablanca compte 974 écoles primaires. Quant au nombre des inscrits, il se chiffre à **332 704** élèves, dont 55 413 nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année.

**Principaux indicateurs de l'enseignement primaire : Année Scolaire : 2016-2017**

| Indicateur                                  | Public  | Privé   | Total   |
|---|---------|---------|---------|
| Écoles                                      | 340     | 634     | 974     |
| Inscrits                                    | 172 966 | 159 738 | 332 704 |
| Dont filles                                 | 83 759  | 77 174  | 160 933 |
| Nouveaux inscrits en 1 <sup>ère</sup> année | 27 817  | 27 596  | 55 413  |

Source:AREF

Les filles inscrites représentent 48,4% des inscrits dans l'enseignement primaire de la préfecture de Casablanca.



**1-2-1 Enseignement primaire public**

Le nombre des inscrits dans l'enseignement primaire public s'élève à 172 966 élèves au titre de l'année 2016-2017 répartis entre 340 écoles contre respectivement 171 590 et 337 en 2015-2016. Par sexe, près de 48,4% des inscrits sont des filles en 2016-2017 contre 48,5% en 2015-2016.

Effectif des inscrits dans l'enseignement primaire public- Année : 2016-2017

| Préfecture d'arrondissement | Public | En % |
|-----------------------------|--------|------|
|-----------------------------|--------|------|

|                                 |               |              |
|---------------------------------|---------------|--------------|
| Casablanca Anfa                 | 11 173        | 6,5          |
| Al fida Mers Sultan             | 11 369        | 6,6          |
| Ain sebaa Hay Mohammadi         | 15 648        | 9,0          |
| Ain Chock                       | 15 511        | 9,0          |
| Hay Hassani                     | 25 334        | 14,6         |
| Ben M'Sick                      | 13 913        | 8,0          |
| Moulay Rachid                   | 36 189        | 20,9         |
| Sidi Bernoussi                  | 43 829        | 25,3         |
| <b>Préfecture de Casablanca</b> | <b>172966</b> | <b>100,0</b> |

Source: AREF

### 1-2-2 Enseignement primaire privé

L'enseignement primaire privé prend de plus en plus la relève dans la préfecture de Casablanca. En 2016-2017, l'effectif des inscrits a atteint 159 738 élèves ; soit 48,0% du total des inscrits dans le secteur primaire de la préfecture contre 46,4% en 2015-2016.

L'importance de l'enseignement privé diffère d'une préfecture à l'autre. Dans la préfecture d'arrondissements de Casablanca Anfa, le secteur privé représente 70,7% contre 29,8% au niveau de la préfecture d'arrondissements de Moulay Rachid.

#### Effectif des inscrits dans l'enseignement primaire privé

| Préfecture d'arrondissement     | Ensemble      | Privé         | %           |
|---------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| Casablanca Anfa                 | 38129         | 26956         | 70,7        |
| Al fida Mers Sultan             | 18151         | 6782          | 37,4        |
| Ain sebaa Hay Mohammadi         | 38078         | 22430         | 58,9        |
| Ain Chock                       | 44166         | 28655         | 64,9        |
| Hay Hassani                     | 52133         | 26799         | 51,4        |
| Ben M'Sick                      | 19966         | 6053          | 30,3        |
| Moulay Rachid                   | 51574         | 15385         | 29,8        |
| Sidi Bernoussi                  | 70507         | 26678         | 37,8        |
| <b>Préfecture de Casablanca</b> | <b>332704</b> | <b>159738</b> | <b>48,0</b> |

Année : 2016-2017 Source: AREF

### 1-3- Enseignement secondaire collégial

L'infrastructure de l'enseignement secondaire collégial de la préfecture de Casablanca se compose de 402 établissements. Le nombre d'inscrits dans ces établissements s'élève à 160248, enregistrant ainsi une évolution positive de 1,9% par rapport à l'année 2015-2016. Par sexe, environ 48,7 des inscrits sont des filles.

Principaux indicateurs de l'enseignement secondaire collégial : Année 2016-2017

| Indicateur  | Public  | Privé  | Total   |
|-------------|---------|--------|---------|
| Collèges    | 157     | 245    | 402     |
| Inscrits    | 125 218 | 35 030 | 160 248 |
| Dont filles | 61 012  | 16 977 | 77 989  |

Source: AREF

La préfecture de Casablanca dispose de 157 collèges publics. Quant au nombre d'inscrits, il se chiffre à 160248 ; soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2015-2016. La répartition spatiale des inscrits montre que 23,2% des inscrits au secteur public se concentrent à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi, contre 7,6% au niveau de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida Mers Sultan. Les filles inscrites dans ce cycle représentent 48,7% du total des inscrits en 2016-2017.

### 1-3-1- Enseignement secondaire collégial public

#### Répartition des inscrits dans l'enseignement secondaire collégial public : Année : 2016-2017

| Préfecture d'arrondissements | Effectif      | En %         |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Casablanca Anfa              | 9846          | 7,9          |
| Al Fida-Mers Sultan          | 9465          | 7,6          |
| Ain sebaa Hay Mohammadi      | 13066         | 10,4         |
| Ain Chock                    | 13015         | 10,4         |
| Hay Hassani                  | 18995         | 15,2         |
| Ben M'Sick                   | 11490         | 9,2          |
| Moulay Rachid                | 20232         | 16,2         |
| Sidi Bernoussi               | 29109         | 23,2         |
| Préfecture de Casablanca     | <b>125218</b> | <b>100,0</b> |

Source: AREF

### 1-3-2- Enseignement secondaire collégial privé

Le Secteur privé assure l'enseignement à 35030 élèves en 2016-2017; soit 21,9% du total des inscrits dans la préfecture de Casablanca. Environ 48,7% sont des filles. Ce secteur a enregistré une variation positive de près de 5,0% par rapport à 2015-2016. En parallèle, près de 24,0% des inscrits dans le secteur privé se trouvent à la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock, contre 8,7% pour la préfecture d'arrondissements de Moulay Rachid et 3,1% pour la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan.

#### Les inscrits dans l'enseignement secondaire : Collégial privé Année : 2016-2015

| Préfecture d'arrondissement | Effectif | En % |
|-----------------------------|----------|------|
|-----------------------------|----------|------|

|                                 |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Casablanca Anfa                 | 6864         | 19,6         |
| Al Fida-Mers Sultan             | 1099         | 3,1          |
| Ain Sebaa Hay Mohammadi         | 5290         | 15,1         |
| Ain Chock                       | 8406         | 24,0         |
| Hay Hassani                     | 5168         | 14,8         |
| Ben M'Sick                      | 534          | 1,5          |
| Moulay Rachid                   | 3064         | 8,7          |
| Sidi Bernoussi                  | 4605         | 13,1         |
| <b>Préfecture de Casablanca</b> | <b>35030</b> | <b>100,0</b> |

Source: AREF

#### 1-4-Enseignement secondaire qualifiant

Au titre de l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'inscrits à l'enseignement secondaire qualifiant de la préfecture de Casablanca, se chiffre à 133 533 répartis entre 278 établissements publics et privés. En parallèle l'année scolaire 2016-2017 s'est caractérisée par une augmentation de 6,7% par rapport à l'année écoulée. Il y a lieu de noter également, que ces inscrits représentent 57,1% du total des inscrits au niveau la région de Casablanca-Settat.

##### 1-4-1-Enseignement secondaire qualifiant public

La préfecture de Casablanca dispose de 102 lycées publics, pour un nombre d'inscrits de 107 228 élèves. Ces inscrits ont connu une augmentation de 6,8% par rapport à 2015-2016. Par ailleurs, la répartition spatiale des inscrits montre que 21,3% des inscrits au secteur public se concentrent à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi, contre 14,6% pour la préfecture d'arrondissement Hay Hassani et 9,0% pour la préfecture d'arrondissements de Casablanca Anfa.

#### Les inscrits dans l'enseignement secondaire qualifiant public : Année : 2016-2017

| Préfecture d'arrondissement  | Effectif      | En %         |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Casablanca Anfa              | 9684          | 9,0          |
| Ain Chock                    | 11031         | 10,3         |
| Ain Sebaa Hay Mohammadi      | 11967         | 11,2         |
| Hay Hassani                  | 15687         | 14,6         |
| Sidi Bernoussi               | 22889         | 21,3         |
| Moulay Rachid                | 15130         | 14,1         |
| Al Fida-Mers Sultan          | 9952          | 9,3          |
| Ben M'Sick                   | 10888         | 10,2         |
| <b>Préfecture Casablanca</b> | <b>107228</b> | <b>100,0</b> |

Source: AREF

##### 1-4-2-Enseignement secondaire qualifiant privé

Le Secteur privé est doté d'une infrastructure de 176 établissements qui assurent l'enseignement à 26305



élèves en 2016-2017; soit 19,7% du total des inscrits dans la préfecture de Casablanca. Ce secteur a enregistré une variation positive de près de 6,1% par rapport à 2015-2016. En parallèle, plus de la moitié des inscrits du secteur privé se concentrent dans deux préfectures : la préfecture d'arrondissement Ain Chock (26,3%), et la préfecture d'arrondissements de Casablanca Anfa (23,8%).

En revanche, près de 22,5% des inscrits se trouvent dans quatre préfectures : la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi (9,2%), la préfecture d'arrondissements de Moulay Rachid (5,9%), la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers sultan (4,9%) et la préfecture d'arrondissements de Ben M'Sik (2,5%).

#### Répartition des inscrits dans l'enseignement secondaire qualifiant

| Préfecture d'arrondissement | Effectif     | En %         |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Casablanca Anfa             | 6252         | 23,8         |
| Ain Chock                   | 6920         | 26,3         |
| Ain Sebaa Hay Mohammadi     | 4223         | 16,1         |
| Hay Hassani                 | 2961         | 11,3         |
| Sidi Bernoussi              | 2422         | 9,2          |
| Moulay Rachid               | 1561         | 5,9          |
| Al Fida-Mers Sultan         | 1301         | 4,9          |
| Ben M'Sick                  | 665          | 2,5          |
| Préfecture Casablanca       | <b>26305</b> | <b>100,0</b> |

Source :AREF Année : 2016-2017

## 2- SANTE

La santé d'une population constitue une préoccupation fondamentale dans toute société. Le niveau et la qualité dépendent, dans une large mesure, des infrastructures et de l'encadrement médical et paramédical mis en œuvre. Dans ce cadre, la régionalisation du système de santé marocain fournit l'occasion d'améliorer le financement de la santé, la gestion des ressources humaines, l'accès aux soins, l'organisation des services et le fonctionnement du système dans son ensemble.

### 2-1- Infrastructure sanitaire

L'infrastructure sanitaire dans la préfecture est composée des établissements hospitaliers et autres pour les soins de bases. En termes d'infrastructures publiques de santé, la préfecture dispose de 9 hôpitaux, 103 établissements de soins de santé primaire 15 établissements médicaux sociaux et 14 structures d'appui. La préfecture bénéficie également des services du Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd (CHU). La préfecture est caractérisée par l'existence d'un effectif important et diversifié des polycliniques et des cliniques privées.

#### Infrastructure sanitaire dans la Préfecture : Année 2016

| Typed'Etablissement Sanitaire    | Effectif | Nombre de lits |
|----------------------------------|----------|----------------|
| Centre Hospitalier Universitaire | 1        | 1635           |

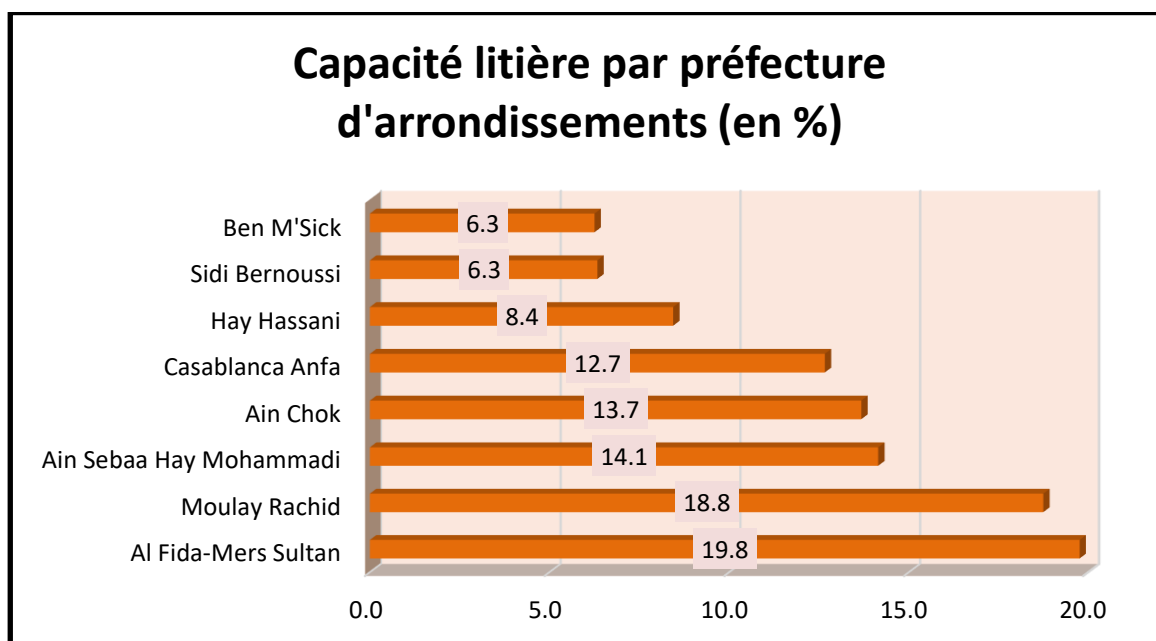
|  |     |       |
|--|-----|-------|
| Hôpitaux                                   | 9   | 1 280 |
| Etablissements de soins de santé primaires | 103 | -     |
| Etablissements médicaux sociaux            | 15  | -     |
| structures d'appui                         | 89  | -     |
| Polycliniques <sup>(1)</sup>               | 5   | 355   |
| Cliniques privées <sup>(1)</sup>           | 87  | -     |

Source :- Délégations du Ministère de la Santé Publique  
- (1) Annuaire Statistique Régional du Grand Casablanca 2014

Les établissements hospitaliers publics de la préfecture comptent 2915 lits dont 1635 lits relevant du CHU Ibn Rochd en 2016; soit en moyenne un lit pour 1 000 habitants.

### 2-2- Capacité litière du secteur public

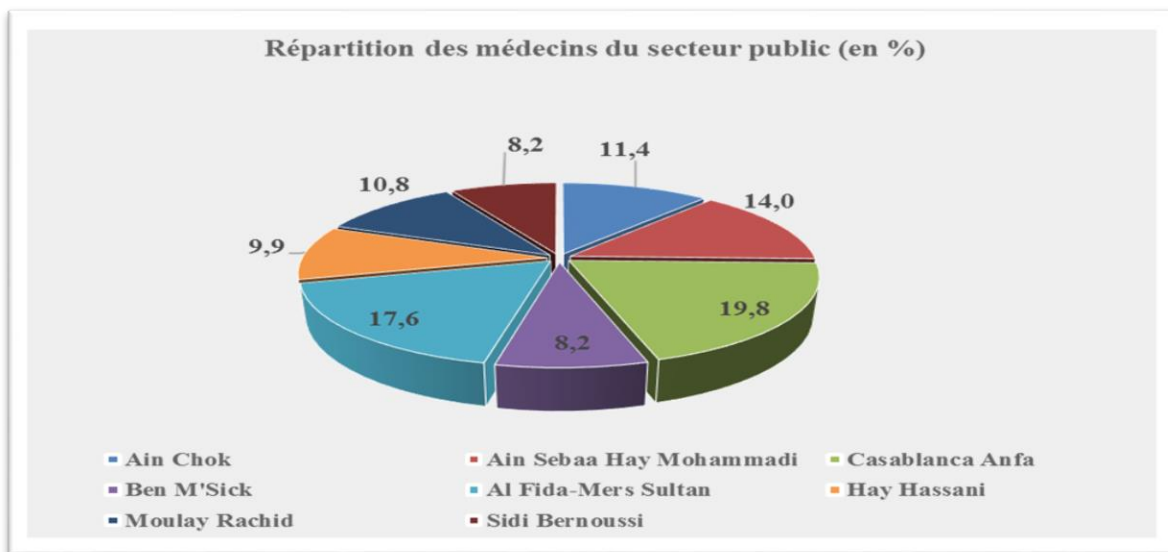
La répartition de la capacité litière intra préfecture de Casablanca, hors CHU Ibn Rochd, montre que près de 19,8% se concentrent sur le territoire de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan, contre 6,3% à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi et 8,4% à la préfecture d'arrondissement de Hay Hassani.



### 2-3- Personnel médical du secteur public

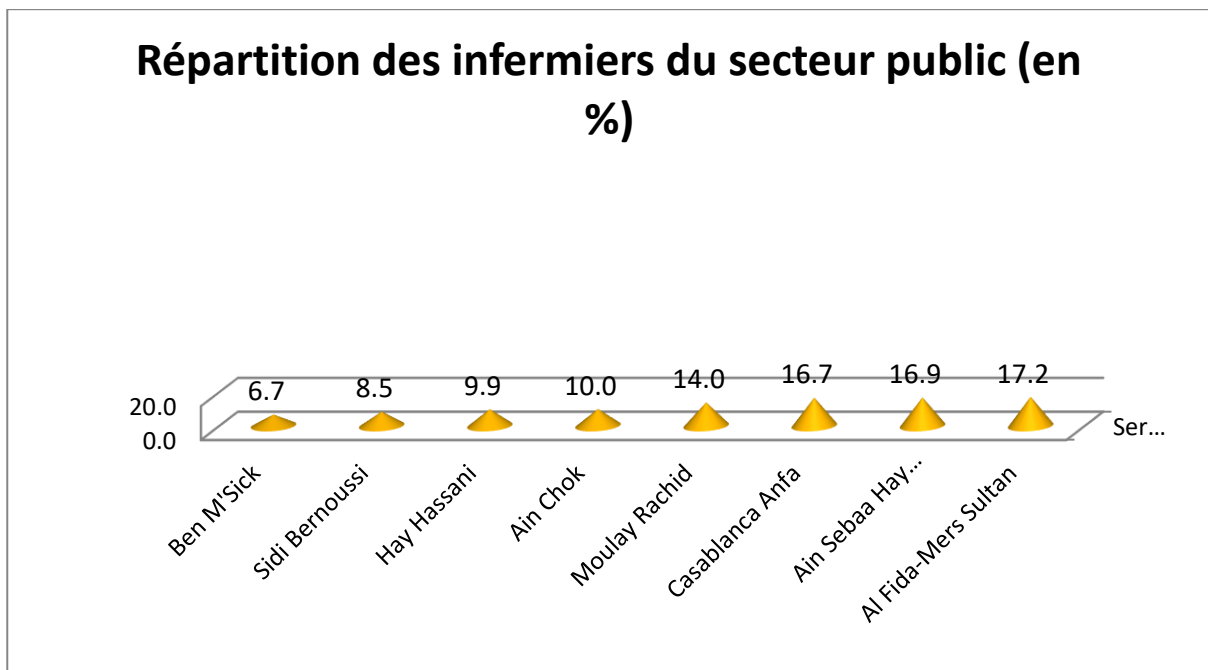
En 2016, 2063 médecins exercent leurs activités dans différents établissements de soins de la préfecture.

La répartition, intra préfecture de Casablanca, des médecins du secteur public, hormis le CHU Ibn Rochd, montre que la préfecture d'arrondissements Casablanca Anfa concentre près de 20,0% du personnel médical, contre 11,4% dans la préfecture d'arrondissements d'Ain Chock, et 8,2% à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi.



#### 2-4- Personnel paramédical du secteur public

L'effectif du personnel paramédical, dans la préfecture de Casablanca, se chiffre à 2780 en 2016, dont 1562 infirmiers exerçant dans le CHU Ibn Rochd. Toutefois, la répartition spatiale de personnel paramédical, sans le CHU, est inégale. Ainsi, près de 17,2% des infirmiers se localisent à la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan, contre 8,9% et 9,9% respectivement aux préfectures d'arrondissements Sidi Bernoussi et d'Ain Chock.



#### 2-5- Chirurgiens-dentistes<sup>1</sup>

L'effectif des chirurgiens-dentistes se chiffre à 1604 en 2013, soit en moyen un chirurgien-dentiste pour 2095 habitant.

Il y a lieu de noter que la quasi-totalité des chirurgiens-dentistes relève du secteur privé avec 97,4%.

## 2-6- Pharmaciens<sup>2</sup>

En 2013, au niveau de la préfecture de Casablanca, le nombre de pharmaciens est 1122 dont 1112 exercent dans le secteur privé. En compte un pharmacien pour 2790 habitants.

1et 2 - Annuaire Statistique du Grand Casablanca 2014

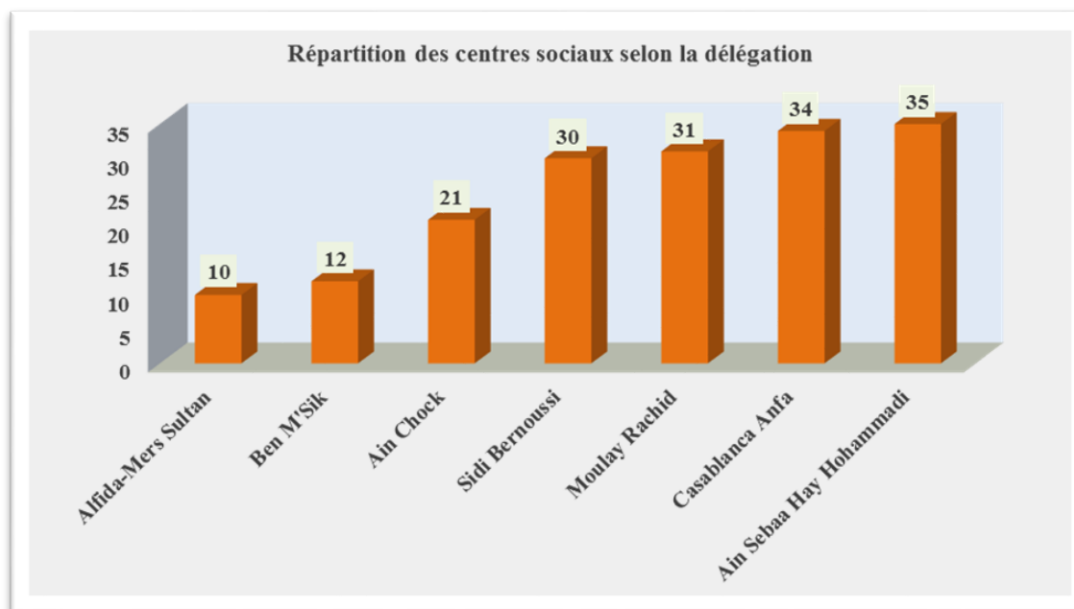
## 3-ENTRAIDE NATIONALE

### 3-1 - Infrastructure

Le secteur de l'entraide nationale dispose d'une infrastructure diversifiée dans la préfecture de Casablanca. Il s'agit de 173 centres sociaux englobant notamment les établissements suivants :

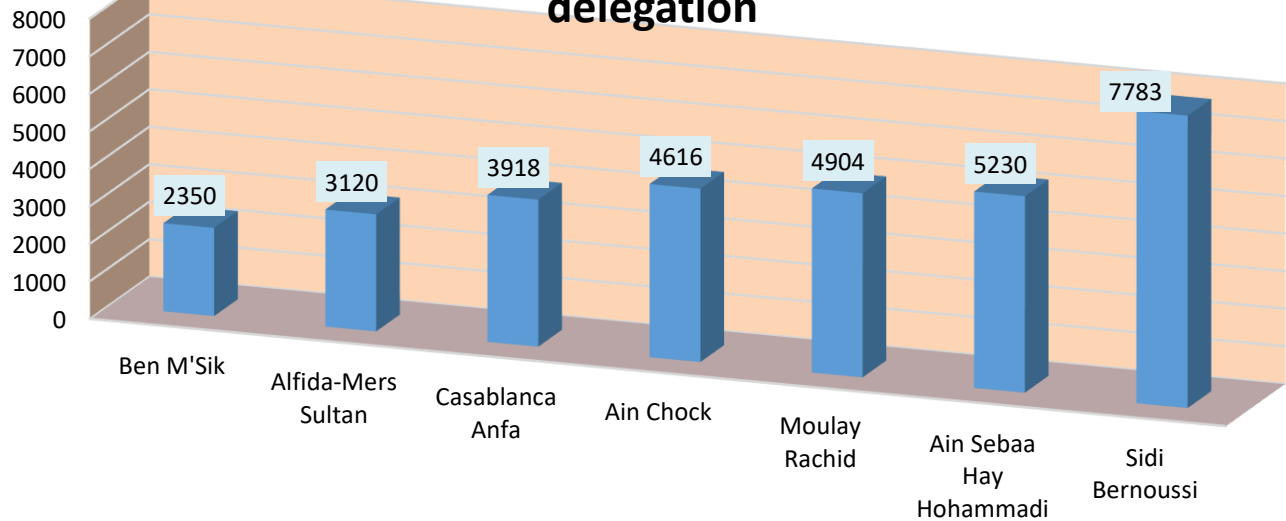
- Centres d'éducation et de formation;
- Établissements d'assistance sociale;
- Centre de formation par apprentissage;
- Établissements de protection sociale;
- Centres des personnes en situation d'handicap;
- Établissements d'étudiant (Dar Talib);
- Espace d'alphabétisation;
- Jardins d'enfants;
- Maisons d'enfants;
- Centres des personnes âgées;
- Unités de protection de l'enfance;

La répartition intra préfecture des centres sociaux montre que 40% de ces centres se concentrent dans deux préfectures d'arrondissements: préfecture d'arrondissements de Casablanca Anfa (20%) et préfecture d'arrondissements d'Ain Sebaa HayMohammadi (20%).



La capacité d'accueil de ces centres se chiffre à 31921 en 2016. Il y'a lieu de noter que près de 24,4% de l'ensemble de cette capacité se situe à la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi, contre 9,8% pour la préfecture d'Al Fida-Mers Sultan et 7,4% pour la préfecture de Ben M'Sik.

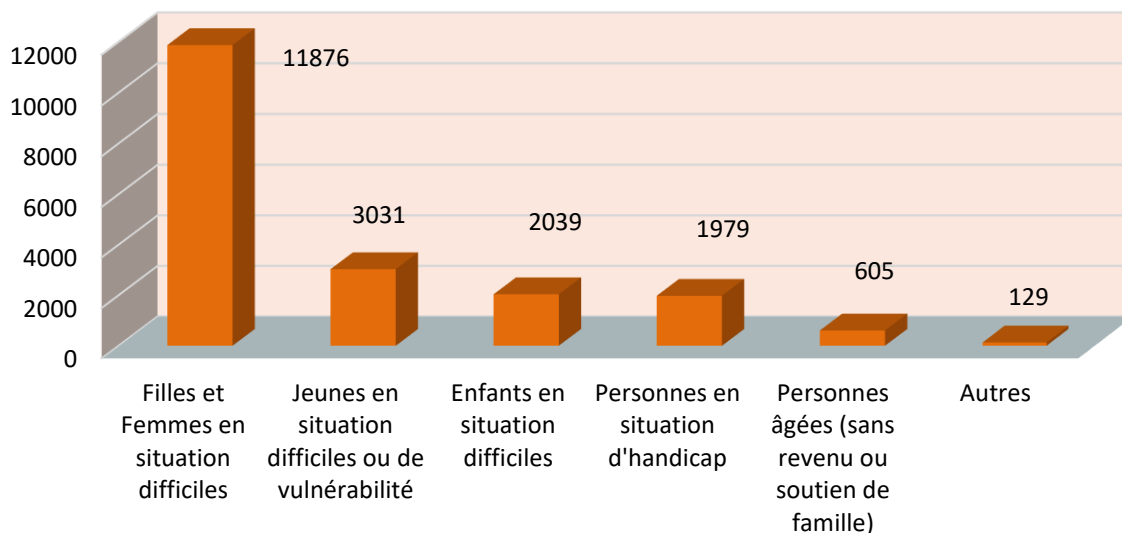
## Répartition de la capacité d'accueil selon la délégation



### 3-2-Activités des Centres Sociaux

Le nombre de bénéficiaires des centres sociaux a atteint 19659 en 2016. Le graphique ci-dessous retrace la structure de ces bénéficiaires par préfecture d'arrondissements. La répartition des bénéficiaires de ces centres selon la catégorie visée, assure que la catégorie « Jeunes, filles et femmes en situation difficile » occupent la première place avec 14 907 bénéficiaires.

## Répartition des bénéficiaires des centres sociaux selon la catégorie visée



### 3-2-1-Activités en faveur de la fille et de la femme

Au niveau de la préfecture de Casablanca, les centres de formation disposent aux jeunes filles et femmes, issues des milieux défavorisés, une formation dans des métiers à caractère artisanal ou moderne, en plus d'un programme d'alphabétisation. En 2016, plus de 11876 filles et femmes ont bénéficié des activités de ces établissements.

Parmi les établissements actifs dans ces formations, il y a lieu de citer :

- ✓ Centres d'éducation et de formation ;
- ✓ Etablissements d'assistance sociale ;
- ✓ Etablissements de protection sociale ;
- ✓ Dar El Banat...

### 3-2-2- Activités en faveur de l'enfance

La préfecture de Casablanca est dotée de 11 jardins d'enfants et 6 maisons d'enfants destinées aux enfants en situation difficiles, issus des couches défavorisées. En 2016, environ de 2039 enfants ont été pris en charge par ces établissements.

### 3-2-3- Œuvres sociales

#### 3-2-3-1- Centres des personnes âgées

La préfecture dispose de 4 centres destinés aux personnes âgées (sans revenu ou soutien de famille) avec une capacité de 524 lits. En 2016, le nombre de bénéficiaires est de 605 personnes.

Centres destinés aux personnes âgées par préfecture d'arrondissements Année 2016

| Préfecture d'Arrondissements | Nombre d'établissements | Capacité | Effectif de bénéficiaires |
|------------------------------|-------------------------|----------|---------------------------|
| Ain Chock                    | 1                       | 64       | 46                        |
| Sidi Bernoussi               | 1                       | 200      | 287                       |
| Ain Sebaa Hay Mohammadi      | 1                       | 60       | 32                        |
| Ben M'Sick                   | 1                       | 200      | 240                       |
| Préfecture de Casablanca     | 4                       | 524      | 605                       |

Source : Délégation de l'Entraide Nationale

#### 3-2-3-2- Centres d'orientation et d'assistance des personnes en situation d'handicap

Les activités des centres destinées aux personnes en situation d'handicap, s'articulent autour des axes suivants :

- ↳ Écoute, réception et orientation ;
- ↳ Accompagnement sociale ;
- ↳ Fournir des instruments de remplacement ;
- ↳ Recevoir des demandes de personnes souhaitant à réaliser des projets générateurs de revenus.

Au cours de l'année 2016, près de 1979 personnes en situation d'handicap ont bénéficié des services des centres d'orientation et d'assistance des personnes en situation d'handicap.

### 3-2-3-3- Centres de formation par apprentissage

Il s'agit de la formation des jeunes déscolarisés issus des familles défavorisés, dans des métiers de réparation d'automobile, de coiffure d'électricité de bâtiment, de menuiserie d'aluminium, d'informatique...etc., près de 175 jeunes ont bénéficié de ces formations en 2016. L'ensembles de ces bénéficiaires sont répartis par préfecture d'arrondissements comme suit:

Centres de formation par apprentissage par préfecture d'arrondissements : Année2016

| Préfecture<br>d'Arrondissements | Nombred'établissements | Capacité | Effectifde<br>bénéficiaires |
|---------------------------------|------------------------|----------|-----------------------------|
| Ain Chock                       | 2                      | 350      | 150                         |
| Casablanca Anfa                 | 1                      | 25       | 25                          |
| Moulay Rachid                   | 2                      | 180      | 135                         |
| Préfecture de Casablanca        | 5                      | 555      | 310                         |
| Total                           | 9                      | 1110     | 1110                        |

Source : Délégation de l'Entraide Nationale

### 3-2-3-4- Centre de Dar al Mouaten

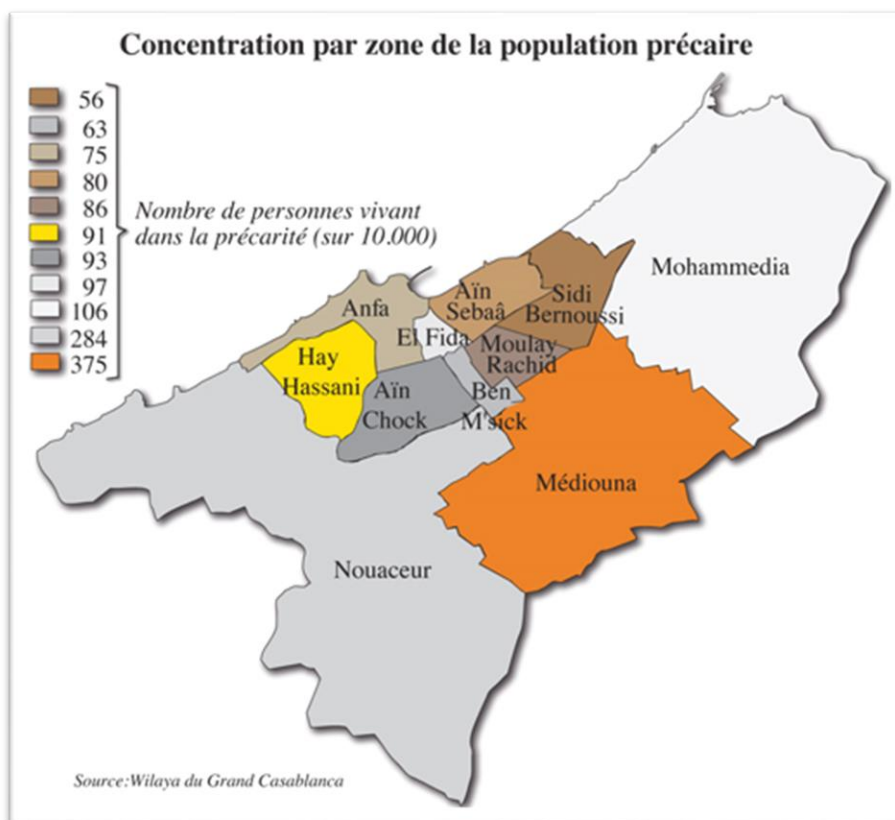
Il s'agit de centre socioculturel ouvert à tous les citoyens (hommes, femmes et enfants) avec une formation gratuite ; localisé au niveau de l'arrondissement de Sidi Moumend'une capacité de 200 personnes.

## 4- INDICATEURS DE LA PAUVRETE, DE LA PRECARITE ET L'INDH

### 4-1- Quelques indicateurs de la pauvreté et la précarité

Mise à part les poches de précarité quise concentrent essentiellement dansla périphérie du Grand Casablanca, la précarité touche les quartiers populaires tels que les quartiers comme Al Fida, Aïn Chock, Ben M'Sik, Aïn Sebaâ..., Sur ce registre des plus démunis, trois catégories prédominent :

- \*- Les femmes en situation de grande précarité sont majoritaires (34%),
- \*- Les personnes âgées (33%)
- \*- et les personnes handicapées sans ressources (21%).



Parmi cette population, 54% sont Casablancais de souche, alors que 18.000 sont nés hors du Grand Casablanca. La totalité des recensés a habité Casablanca au moins pendant 5 ans. Autre fait marquant, **la part des personnes précaires ayant 60 ans et plus qui s'élève à 34%**.

Le reste du palmarès de la pauvreté est réparti entre mendiants et vagabonds (4%), ex-détenus sans ressources (3%) et malades mentaux sans abri (2%).

**Concentration par zone de la population précaire (sur 10 000)**

| Préfectures d'arrondissements | Nombre des personnes en précarité |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Al Fida-Mers Sultan           | 97                                |
| Aïn Chock                     | 93                                |
| Hay Hassani                   | 91                                |
| Moulay Rachid                 | 86                                |
| Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi       | 80                                |
| Casablanca-Anfa               | 75                                |
| Ben M'sick                    | 63                                |
| Sidi Bernoussi                | 56                                |



Plus de la moitié des démunis (53%) **sont des veufs ou divorcés** (principalement des femmes avec enfants à charge). Plus encore, 60% de la population a au moins un enfant, avec en moyenne 2,5 enfants par personne. Dans la catégorie des personnes en **situation de handicap (PSH)**, **58% souffrent d'un handicap physique, 22% d'un handicap mental et 16% sont des non-voyants. Plus d'un tiers parmi ces PSH (42%)** ont besoin d'une tierce personne pour se déplacer.

Aussi, on peut enregistrer que plus de 62% des démunis de la métropole n'ont pas un logement digne de ce nom. De plus, 8% habitent sous des escaliers, dans des caves, garages...

Outre le handicap, les personnes en situation précaire sont aussi sujettes à des maladies chroniques. Plus de 62% ont au moins **une maladie chronique ou un handicap**, principalement les personnes âgées (diabète, maladies cardiovasculaires, hypertension)

Le niveau d'études est un autre facteur d'exclusion sociale. En effet, sur les 39.418 recensés par cette carte, la majorité (72%) est analphabète. A peine 4% (1.681 personnes) possèdent une compétence et uniquement 589 ont un diplôme. L'absence de qualification impacte nécessairement le niveau des revenus. Seulement 18% de la population recensée a une activité avec dans 47% des cas un revenu inférieur à 1.000 DH par mois.

Pour leur part, les dépenses s'élèvent à plus de 1.000 DH dans 72% des cas. « L'insertion professionnelle et la prise en charge médicale constituent dans plus de 70% des cas les priorités de la population enquêtée », alors que 40% sont logés gratuitement.

## **4-2- L'INDH au niveau de la préfecture de Casablanca : la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion**

### **4-2-1- Composantes et dimensions de l'INDH**

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par S.M. le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste, à l'occasion du Discours Royal du 18 mai 2005, constitue le cadre stratégique global pour assurer des avancées rapides et continues dans le domaine du développement humain.

Ce grand projet institue la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, comme une composante constante et prioritaire du développement économique et social du pays et place l'être humain au centre de ses préoccupations.





La concrétisation de ces objectifs passe par la mise en œuvre de politiques sociales territorialisées, la concertation et la synergie entre les acteurs au niveau de la conception, de la réalisation des programmes ainsi que l'adoption d'une approche intégrée de ces programmes.

Depuis son lancement en 2005, l'INDH a permis à une myriade de projets et programmes de développement humain de voir le jour, traduisant la forte mobilisation des moyens et des acteurs principaux que sont les services de l'Etat, les Collectivités Territoriales et la Société Civile, et attestant de l'existence d'initiatives agissantes et d'un bon enclenchement du processus de mise en œuvre de ce chantier de règne.

Ambitieuse et novatrice, l'INDH comporte **quatre dimensions** :

- Des valeurs basées sur la dignité, la confiance, la participation, la bonne gouvernance et la pérennité.

- Une démarche de proximité et d'efficacité territorialisée reposant sur une planification stratégique et la mise en convergence des programmes sectoriels en cohérence avec les actions des collectivités locales.
- Des actions traduites par des programmes spécifiques. Il s'agit des programmes suivants :

-  Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural;
-  Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain;
-  Le programme de lutte contre la précarité;
-  Le programme transversal.











#### *c-1-Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain :*

Des quartiers parmi les plus défavorisés sont identifiés sur la base d'un ensemble de critères socio - économiques comme le taux de chômage, l'effectif de la population, l'existence et l'importance des bidonvilles et de l'habitat insalubre, le manque d'infrastructures et de services publics de base.

Le nombre de quartiers cibles au niveau de la préfecture de Casablanca s'élève à 55 quartiers.

*c-2-Le programme de lutte contre la précarité :* relatif à des projets de prise en charge des personnes vivant dans l'extrême précarité.

Ce programme cible 10 catégories de personnes :

-  Femmes en situation de grande précarité;
-  Jeunes sans abri et enfants de rue;
-  Ex-détenus sans ressources;
-  Enfants abandonnés;
-  Personnes âgées démunies;
-  Malades mentaux sans abri;
-  Mendiants et vagabonds;
-  Personnes handicapées sans ressources;
-  Malades atteints du VIH sans ressources;
-  Toxicomanes sans ressources.

*c-3-Le programme transversal :* porte sur les projets à fort impact sur le développement humain comme les AGR et le renforcement de l'ingénierie sociale et des capacités des intervenants (se base sur la procédure d'appel à projets).

*c-4-Le programme de mise à niveau Territoriale :* introduit en 2ème phase de l'INDH.

- Des modalités novatrices fondées sur des organes de gouvernance du niveau central au niveau local, la gestion par contractualisation axée sur les résultats, la flexibilité des mécanismes et le contrôle à posteriori.

#### **4-2- 2- L'INDH au niveau de la préfecture de Casablanca**

Au niveau de la préfecture de Casablanca, 5522 projets au profit de 877 587 bénéficiaires ont été programmés sur la période 2005-2015. Le montant global des projets s'élève à 3,03 Milliards de dhs avec une contribution propre de l'INDH de 1,47 Milliards de dhs.

Les deux premières phases de l'INDH ont été marquées par une véritable dynamique en faveur du développement humain au regard à l'importance des réalisations initiées et au caractère prometteur des projets réalisés. Elles ont également participé à une large satisfaction des besoins exprimés par la population en matière d'activités génératrices de revenus et d'emplois et, lutte contre la précarité et l'exclusion sociale en








milieu urbain.

## 5-SPORT

Les activités sportives font partie intégrante des composantes essentielles du développement humain, et contribuent de ce fait à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Consciente de cette importance et à l'instar de toutes les villes du Royaume, la ville de Casablanca offre à ses habitants un certain nombre d'établissements et d'équipements inhérents aux activités sportives.

Au titre de l'année 2016, l'infrastructure sportive de la préfecture de Casablanca se compose essentiellement des établissements suivants :

| Programme  | Nombre de projets | Montant en dhs | Montant INDH en dhs | Nombre de bénéficiaires |
|--|-------------------|----------------|---------------------|-------------------------|
| <b>Lutte contre la précarité</b>                 | 654               | 747 375 305    | 423 098 476         | 66 050                  |
| <b>Transversal</b>                               | 2036              | 778 620 044    | 393 667 213         | 218 789                 |
| <b>Lutte contre l'exclusion en milieu urbain</b> | 2832              | 1 500 569 542  | 650 860 178         | 592 748                 |
| <b>Total</b>                                     | 5522              | 3 026 564 891  | 1 467 625 867       | 877 587                 |

-  36 Maisons de jeunes;
-  11 Complexes socio-sportif de proximité;
-  16 Foyers féminins;
-  13 Jardins d'enfant;
-  3 Camps de vacance;
-  1 Centre d'accueil;
-  1 Centre de protection d'enfance.

### Infrastructures sportives selon la préfecture d'arrondissements : Années 2016

| Préfecture d'arrondissements | Maison de jeune | Complexe socio-sportif de proximité | Foyer féminin | Centre de protection d'enfance | Camps de vacance | Jardin d'enfant | Centre d'accueil |
|------------------------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Casablanca Anfa              | 4               | 1                                   | 2             | 0                              | 1                | 2               | 0                |
| Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi      | 2               | 2                                   | 2             | 0                              | 1                | 2               | 0                |
| Hay Hassani                  | 9               | 0                                   | 4             | 0                              | 0                | 6               | 0                |
| Aïn Chock                    | 2               | 3                                   | 2             | 0                              | 0                | 0               | 0                |
| Sidi Bernoussi               | 8               | 1                                   | 1             | 0                              | 1                | 1               | 0                |

|                               |    |    |    |   |   |    |   |
|-------------------------------|----|----|----|---|---|----|---|
| Ben M'sick                    | 3  | 2  | 2  | 1 | 0 | 0  | 1 |
| Moulay Rachid                 | 7  | 2  | 3  | 0 | 0 | 2  | 0 |
| Al fida Mers Sultan           | 4  | 5  | 1  | 1 | 0 | 2  | 1 |
| Mechouar de Casablanca (Mun.) | 1  | 0  | 0  | 0 | 0 | 0  | 0 |
| Préfecture de Casablanca      | 40 | 16 | 17 | 2 | 3 | 15 | 2 |

## 6-HABITAT

Le secteur de l'habitat se situe au centre des priorités des pouvoirs publics. Ce secteur connaît un déséquilibre entre l'offre et la demande en logements.

### 6-1- Situation de l'habitat

La préfecture de Casablanca est exclusivement urbaine, conséquence notamment de l'explosion démographique et de la migration.

Il est à rappeler que plusieurs actions législatives et organisationnelles ont été mises en place visant particulièrement la résorption des bidonvilles et la lutte contre l'habitat clandestin.

Il y'a lieu également de noter le lancement du programme national des logements sociaux en 1994. Ce projet favorise l'accès des ménages à faible revenu à la propriété privée.

#### 6-1-1- Parc logement

Le parc logement urbain de la préfecture de Casablanca est estimé à 924322<sup>(1)</sup> logements tous usages confondus en 2012; soit 15,9% du parc National. L'usage de logement au niveau de la préfecture de Casablanca est essentiellement occupé à titre de résidence principale avec 84,4%, contre 4,7% à titre de résidence secondaire et 3,8% à usage professionnel. Quant à la portion des logements vacants, il est estimé à 5,8%.

#### Structure du parc logement selon l'usage de logement (En%)

| Division administrative | Usage du logement |            |        |               |             |
|-------------------------|-------------------|------------|--------|---------------|-------------|
|                         | Principal         | Secondaire | Vacant | Professionnel | Touristique |
| Casablanca              | 84,4              | 4,7        | 5,8    | 3,8           | 1,2         |
| National                | 79,3              | 6,2        | 8,9    | 3,4           | 2,2         |

1- Source : Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville: Enquête logement 2012

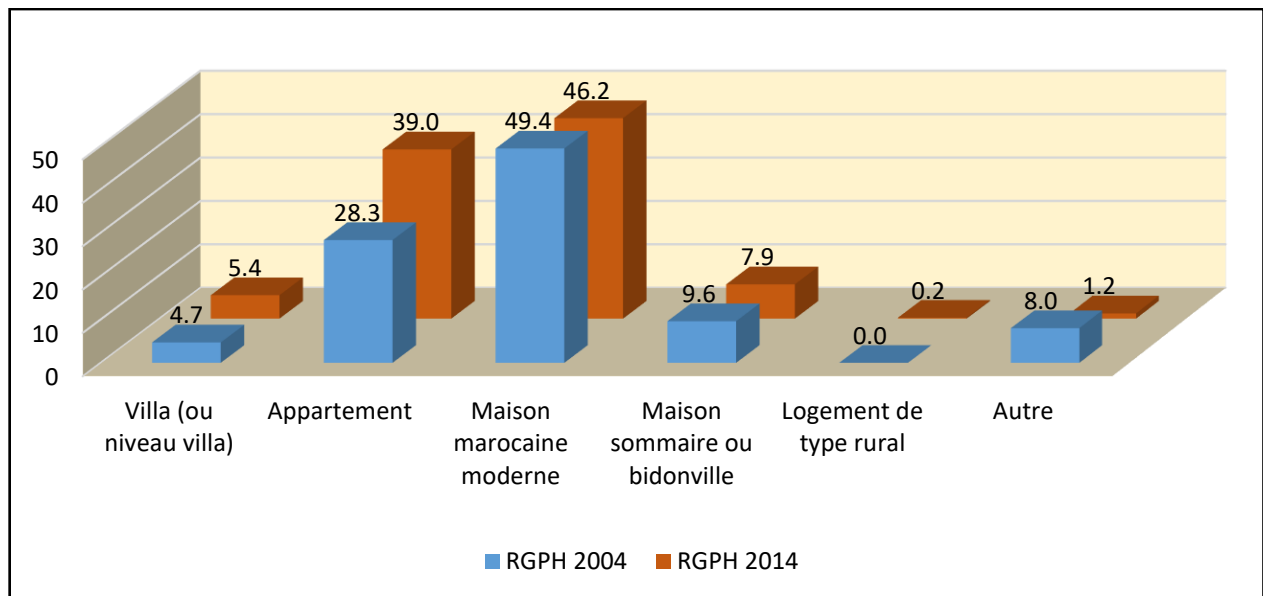
(1) Enquête logement 2012, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville-2015

### 6- 2- Conditions d'habitat

#### 6- 2-1- Type de logement

La répartition des ménages selon le type de logement occupé reflète le tissu architectural de la ville de Casablanca. La préfecture de Casablanca se caractérise actuellement par une tendance de plus en plus vers l'habitat collectif moderne, tendance confirmée par les résultats du RGPH 2014. Dans ce cadre, le nombre d'appartements est en nette progression, puisque 39,0% des ménages habitent un appartement contre 28,3% en 2004. En parallèle, l'habitat de type marocain reste majoritaire avec 46,2% contre 49,4% de type villa.

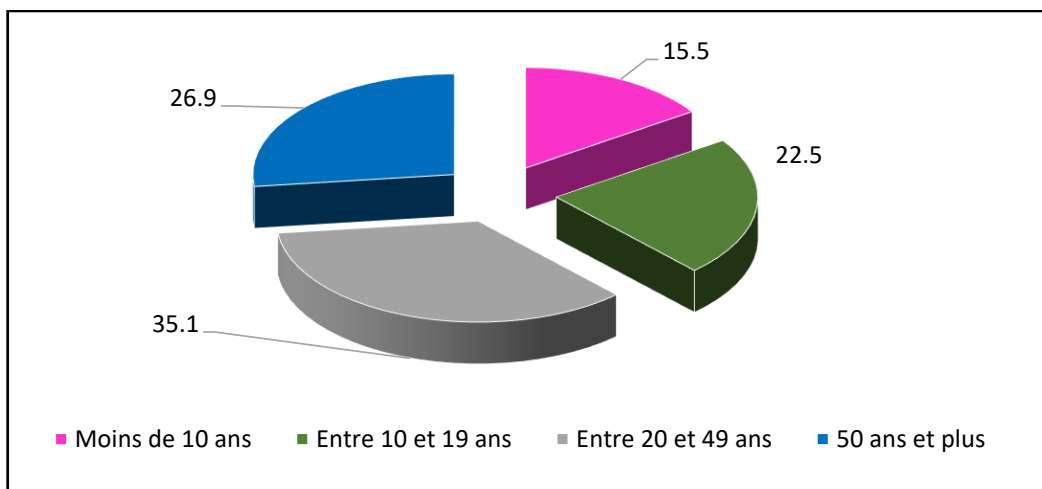
Répartition des ménages selon le type de logement (en %)



Cependant, environ 7,9% des casablançais vivent dans un logement sommaire, avec également l'existence de l'habitat clandestin aux zones périphériques de la préfecture.

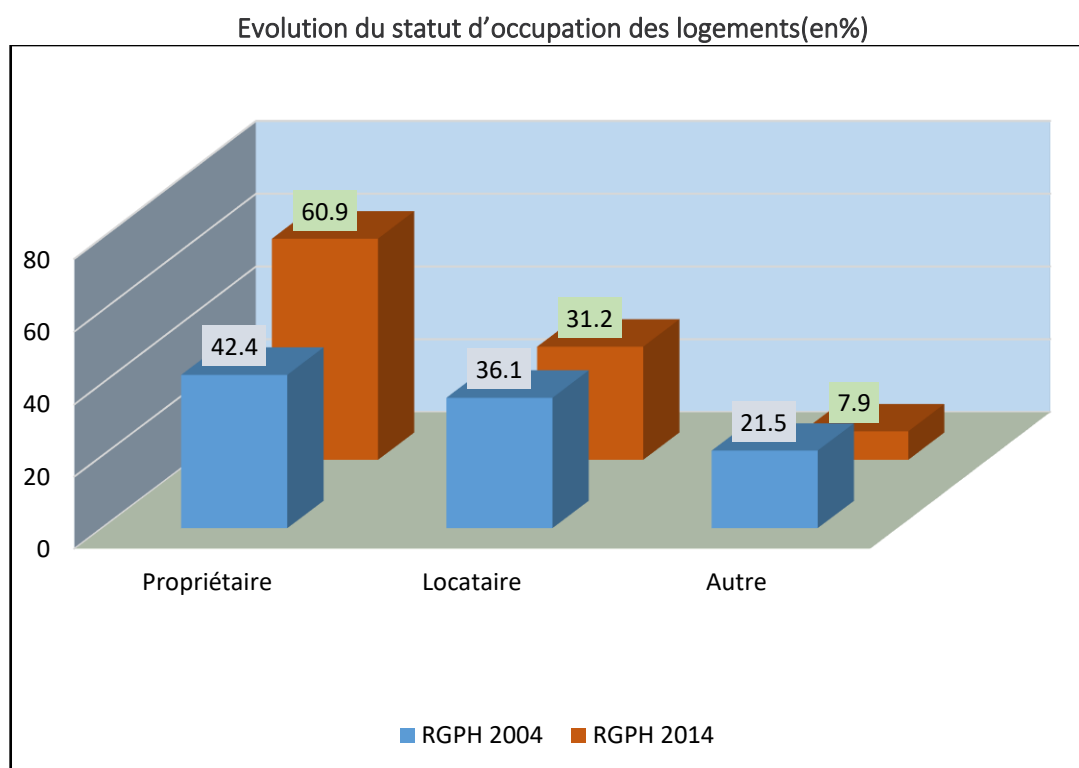
A cela s'ajoute le problème de l'habitat vétuste qui représente une part non négligeable. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014, met cette question en relief à travers l'ancienneté du parc logement dont l'âge se répartit comme suit :

Ancienneté du logement selon le RGPH 2014(en %)



### 6-2-2- Statut d'occupation des logements

Selon le statut d'occupation des logements, les résultats du RGPH 2014 ont montré une préférence des ménages à l'accès à la propriété avec 60,9% contre 42,4 % dix ans auparavant. Le régime locataire s'est en perte de vitesse même s'il concerne encore le tiers des ménages, faute de moyens financiers pour accéder à la propriété. Les ménages locataires sont passés de 36,1% en 2004 à 31,2% en 2014. Les ménages locataires sont passés de 36,1% en 2004 à 31,2% en 2014.



### 6-2-3- Equipements de base des logements

Depuis 2004, des améliorations notables ont été enregistrées au niveau des équipements de base des logements.

La proportion des ménages de la préfecture de Casablanca disposant d'eau courante s'est élevée à 93,5% en 2014 contre 87,0% en 2004. De même, 96,9% de ces ménages bénéficiaient de l'électricité contre 95,9% en 2004.

**Répartition des ménages selon les équipements de base des logements (en %)**

| Équipements de base | RGPH |      |
|---------------------|------|------|
|                     | 2004 | 2014 |
| Année               | 2004 | 2014 |
| Cuisine             | 78,4 | 90,4 |
| W C                 | 97,1 | 99,4 |
| Bain                | 46,2 | 59,8 |
| Electricité         | 95,9 | 96,9 |
| Eau courante        | 87,0 | 93,5 |

Source : R.G.P.H 2004 et 2014

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, près de 96,2% des ménages sont raccordés au réseau public et 3,1% des ménages évacuent leurs eaux usées dans des fosses septiques en 2014.

**6-2-4- Moyens d'information et de communication**

Dans ce cadre, il est utile de faire remarquer que 97,6% des ménages casablancais sont équipés par la télévision, et 91,9% par une parabole satellitaire. En parallèle, le téléphone fixe continue à céder la place au téléphone mobile avec des proportions respectives de 25,8% et 97,5%

**Répartition des ménages selon les moyens d'information et de communication (en %)**

| Moyens d'information et de communication | RGPH |      |
|--|------|------|
|  | 2004 | 2014 |
|  | 92,6 | 97,6 |
| Télévision                               |      |      |
| Téléphone portable                       | 77,8 | 97,5 |
| Téléphone fixe                           | 33   | 25,8 |
| Parabole                                 | 51,3 | 91,9 |

Source : R.G.P.H 2004 et 2014

**6-3- Activité de construction**

**6-3-1- Autorisations de construire**

Depuis 2010 l'évolution des autorisations de construire, au niveau de la préfecture de Casablanca, a pris une allure ascendante. L'année 2014 a enregistré 1607 autorisations contre 1018 en 2009 ; soit un accroissement annuel moyen de 9,6%.

**Évolution de nombre des autorisations de construire et du nombre de logements**

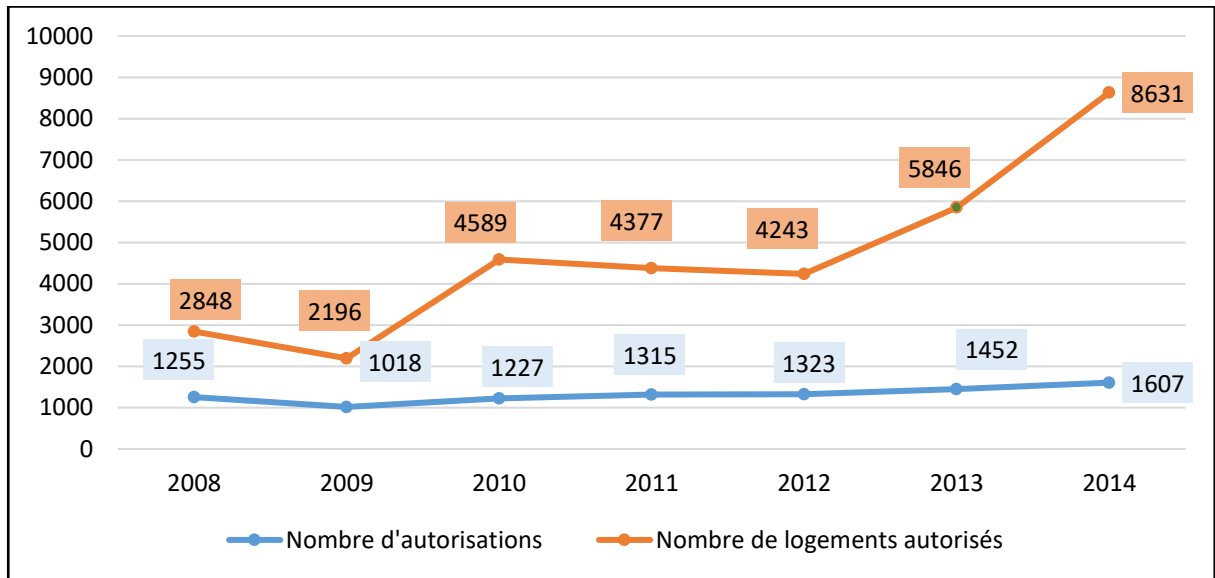
| Année                         | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'autorisations        | 1255 | 1018 | 1227 | 1315 | 1323 | 1452 | 1607 |
| Nombre de logements autorisés | 2848 | 2196 | 4589 | 4377 | 4243 | 5846 | 8631 |

Source : Annuaire Statistiques du Maroc

**6-3-2- Logements autorisés**

Le nombre de logements autorisés, au niveau de la préfecture de Casablanca, est passé de 2848 en 2008 à 4243 en 2012 pour atteindre 8631 logements en 2014.

Evolution de nombre des autorisations de construire et du nombre de logements



Le nombre moyen de logements prévus d'être construits par une autorisation est passé de 2,9 en 2008 contre 4,2 en 2011 et 3,3 logements en 2014.

Quant au nombre moyen d'étages par construction, il est passé de 2,9 en 2008 à 4,1 en 2013.

Evolution du nombre moyen de logements et d'étages par autorisation

| Années | Nombre moyen de Logements par autorisation | Surface des planchers (en m2) | Nb moyen d'étages |
|--------|--|-------------------------------|-------------------|
| 2008   | 2,3  | 655638                        | 2,9               |
| 2009   | 2,2  | 515537                        | 4,3               |
| 2010   | 3,7  | 958422                        | 3,6               |
| 2011   | 3,3  | 1039091                       | 4,2               |
| 2012   | 3,2  | 901593                        | 3,8               |
| 2013   | 4,0  | 873218                        | 4,1               |
| 2014   | 5,4  | 1782732                       | 3,3               |

Source : Annuaire Statistiques



## Partie III : Potentialités Economiques

---

## VI- Partie III : Potentialités Economiques

---

Premier pôle industriel et économique du Maroc, la préfecture de Casablanca fait toujours l'attention particulière des pouvoirs publics. C'est le centre névralgique de l'économie marocaine par excellence. De par sa population importante, elle réalise à elle seule une part importante du PIB et concentre 23,5% % de l'industrie nationale.

Casablanca est devenue durant ces dernières décennies une place financière de premier choix et attire de plus en plus d'investisseurs nationaux et étrangers. C'est aussi un grand marché de consommation avec une population qui dépasse 3 millions d'habitants selon le dernier recensement de la population et de l'habitat 2014.

La préfecture de Casablanca présente des opportunités intéressantes dans divers domaines pour ceux qui désirent investir, outre dans le domaine industriel, dans le secteur de l'habitat, de l'enseignement privé, de la santé et des loisirs.

**Il convient de noter que le centre financier de Casablanca a renforcé son statut international après avoir été classé 33eme en mars 2016 au niveau mondial, devant de nombreux centres européens et arabes, et la première position de l'Afrique et le troisième rang arabe d'après le Global Financial Centres Index GFCI, indice mondial classant les places financières suivant leur compétitivité).**

### 1-INDUSTRIE : Métropole Industrielle par Excellence

La préfecture de Casablanca est une métropole industrielle par excellence. Cette activité historique ne cesse encore de se développer malgré les incitations préconisées par les pouvoirs publics pour la délocaliser hors de la préfecture.

Par ailleurs, dans la préfecture de Casablanca, il y a lieu de distinguer entre trois types d'industries :

- Les petites et moyennes industries non polluantes, implantées à l'intérieur des zones habitées arrivent à cohabiter avec la population ;

- Les petites et moyennes industries peu polluantes prévues dans des zones industrielles spéciales. Ce type d'industrie, créé auparavant dans les zones voisines de la ville ancienne, sont en train d'être englouties par les extensions de la préfecture de Casablanca ;

## Poids de l'industrie de la préfecture dans l'industrie nationale

La préfecture de Casablanca, capitale économique du royaume, continue de renforcer sa position de leader dans l'industrie nationale. En effet, jusqu'à fin 2013, elle concentre 1 827 établissements industriels, soit 23,5% du total des établissements industriels au niveau national et 60,1% de la région Casablanca Settat.

La production industrielle s'est établie à près de 85,35 milliards de dhs, soit 21,8% de la production industrielle nationale et 34,8 de la région Casablanca Settat.

Le montant de l'investissement réalisé au niveau de la préfecture a atteint plus de 4 milliards de dhs, soit 16,5% de l'investissement industriel global et 25,4% de la région Casablanca Settat.

Les exportations se sont élevées à plus de 16 milliards de dhs, soit 14,4% du total des exportations nationales réalisées par les industries de transformation et 27,8% de la région Casablanca Settat. L'emploi total réalisé par l'industrie de transformation s'élève à 161 517.

Du point de vu création de la richesse, la valeur ajoutée au niveau de la préfecture est estimée à près de 24 milliards de dhs en 2013, représentant ainsi 23% de la valeur ajoutée des industries marocaines et 38.3% de la région Casablanca Settat.

### Poids de l'industrie de la préfecture dans l'industrie nationale : Année 2013

| Grandeurs industrielles                     | Préfecture de Casablanca | Part Préfecture/ Nationalen % | Part Préfecture/ Région Casablanca Settaten % |
|---|--------------------------|-------------------------------|---|
| Nombre d'Établissements                     | 23 827                   | 23,5                          | 60,1  |
| Effectifs Employés                          | 161 517                  | 28,3                          | 61,4  |
| Production en 10 <sup>6</sup> de dhs        | 85 354                   | 21,8                          | 34,8  |
| Investissement en 10 <sup>6</sup> de dhs    | 4 055                    | 16,5                          | 25,4  |
| Chiffre d'affaire en 10 <sup>6</sup> de dhs | 98 459                   | 23,0                          | 36,6  |
| Exportation en 10 <sup>6</sup> de dhs       | 16 657                   | 14,4                          | 27,8  |
| Valeur Ajoutée en 10 <sup>6</sup> de dhs    | 23 914                   | 23,0                          | 38,3  |

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2015

## 2-TOURISME: Convergence entre le "tourisme de masse" et le "tourisme d'affaires"

### 2-1- Capacité hôtelière

Le Maroc dispose de tous les atouts pour promouvoir le tourisme, et Casablanca est le lieu où

convergent le "tourisme de masse" et le "tourisme d'affaires". Pour ce faire, la préfecture de Casablanca dispose en 2014 de 104 hôtels classés d'une capacité de 16529 lits.

Selon les critères d'homologation, les hôtels de grand luxe (4 et 5 étoiles) offrent à eux seuls 6804 lits, soit 53,4% de la capacité totale des hôtels homologués dans la préfecture.

#### Établissements classés et capacité en lits - Année 2014

| Catégories                    | Hôtels     | Capacité en lits | Parten %     |
|-------------------------------|------------|------------------|--------------|
| 5 étoiles                     | 8          | 3 510            | 21,2         |
| 4 étoiles                     | 23         | 5 364            | 32,5         |
| 3 étoiles                     | 22         | 3 788            | 22,9         |
| 2 étoiles                     | 14         | 1 092            | 6,6          |
| 1 étoile                      | 23         | 1 949            | 11,8         |
| Autres établissements classés | 14         | 826              | 5,0          |
| <b>Total</b>                  | <b>104</b> | <b>16 529</b>    | <b>100,0</b> |

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2015

#### 2-2- Fréquentation des établissements classés

L'effectif des touristes ayant été hébergés dans les établissements classés de la préfecture a atteint près de 904000 touristes en 2014, soit 13,7% de l'ensemble des arrivées au niveau national. Le tourisme international représente près de 75,3% de l'ensemble des arrivées dans les établissements classés.

#### Répartition des arrivées dans les établissements classés par type de tourisme : Année 2014

| Type de tourisme       | Préfecture     | National         | Préfecture/National (En %) |
|------------------------|----------------|------------------|----------------------------|
| Tourisme international | 680 693        | 4 203 586        | 16,2                       |
| Tourisme interne       | 223 760        | 2 403 039        | 9,3                        |
| <b>Total</b>           | <b>904 453</b> | <b>6 606 625</b> | <b>13,7</b>                |

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2015

#### 2-3- Nuitées touristiques

Au titre de l'année 2014, les établissements touristiques classés sont enregistré 1 892 975 nuitées, soit en moyenne 115 nuits par lit. Les taux de fréquentation les plus élevés sont réalisés par les hôtels de 4 et 5 étoiles. En effet, les hôtels du grand luxe (4 et 5 étoiles) ont offert 1 167 344 nuitées en 2013, soit 61,7% du total des nuitées réalisées par l'ensemble des hôtels classés. Il s'agit principalement d'un tourisme d'affaires.

#### Évolution des nuitées touristiques par catégorie d'établissements classés

| Catégorie d'établissements    | Nombre           | Part en %    |
|-------------------------------|------------------|--------------|
| 5 étoiles                     | 537 014          | 29,2         |
| 4 étoiles                     | 630 330          | 34,2         |
| 3 étoiles                     | 395 099          | 21,5         |
| 2 étoiles                     | 100 516          | 5,5          |
| 1 étoile                      | 115 547          | 6,3          |
| Autres établissements classés | 63 182           | 3,4          |
| <b>Total</b>                  | <b>1 841 688</b> | <b>100,0</b> |

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2015

Par ailleurs, la fréquentation des établissements classés a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2% sur la période 2010-2014 contre 2,2% au niveau national.

## 2-4- Autres potentialités touristiques

Outre le tourisme d'affaire, la région attire aussi d'autres catégories de tourisme par ses potentialités touristiques à savoir notamment :

### 2-4-1- Les plages

Il s'agit de :

- Plage d'AIN DIAB;
- Plage de AIN SEBAA;
- Plage de ZENATA.

La corniche d'Ain Diab à Casablanca est dotée des équipements touristiques importants et diversifiés tels que hôtels, restaurants et piscines qui drainent énormément de touristes nationaux et internationaux, ainsi d'un panel composé de 350 boutiques et d'un hypermarché référencés dans un grand centre commercial « Morocco Mall ».

### 2-4-2- Lessites

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler la mosquée HASSAN II, la cité des Habous et l'église Catholique.

### 2-4-3- Infrastructure de base liée au tourisme

La préfecture de Casablanca dispose d'une infrastructure de base importante liée aux services touristiques. Dans ce cadre, on peut citer :

Proximité de l'aéroport international Mohamed V;  
 Ports de Casablanca ;  
 Équipements sportifs internationaux.  
 Agences de voyages ;  
 Agences de transport touristique.

## 3- ACTIVITES MARITIMES: Le port de Casablanca est le deuxième grand port d'Afrique et le premier au niveau national

La préfecture de Casablanca dispose d'un important port. Ce port de Casablanca est à vocation commerciale. Il est le deuxième grand port d'Afrique, et dotés des infrastructures suivantes :

- Un quai de commerce englobant :
- Môle Tarik (pêche, conteneurs et rouliers) ;
- Môle de commerce;
- Môle des agrumes ;
- Môle des phosphates ;
- Terminal à conteneurs.

➤ **Un port de plaisance touristique** : Il s'étend sur 300 ml de longueur

➤ **Un port de pêche** : d'une longueur de 370 ml.

### 3-1- Débarquements des produits de la pêche côtière

Les quantités de poisson débarquées dans le port de Casablanca se chiffrent à 9018 tonnes en 2014, contre 16503 en 2013.

Evolution des poissons débarqués

| Ports                        | Poids en Tonnes |         |         | Valeur en milliers de DH |           |           |
|------------------------------|-----------------|---------|---------|--------------------------|-----------|-----------|
|                              | 2012            | 2013    | 2014    | 2012                     | 2013      | 2014      |
| <b>Préfecture Casablanca</b> | 15 626          | 16 503  | 9 018   | 248 321                  | 213 566   | 141 117   |
| <b>National</b>              | 848 061         | 855 490 | 981 743 | 4 822 121                | 4 821 966 | 5 390 838 |

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2015

### 3-2- Transport maritime

Le port de Casablanca assure près de 30% du trafic de marchandises à travers les ports du Royaume. Les marchandises chargées ont atteint 9 396 Mille Tonnes en 2014 contre 15 765 Mille Tonnes pour les Marchandises déchargées.

Trafic de marchandises : Port de Casablanca : en 10<sup>3</sup> tonnes

| Années                       | 2014  | Port Casablanca/ National % |
|------------------------------|-------|-----------------------------|
| <b>Marchandises chargées</b> | 9 396 | 30,5                        |

|                         |        |      |
|-------------------------|--------|------|
| Marchandises déchargées | 15 765 | 29,5 |
|-------------------------|--------|------|

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2015

#### 4- SECTEUR FINANCIER : une place financière de premier choix

Le secteur financier joue un rôle important dans le financement et la croissance des activités économiques. La préfecture de Casablanca a bénéficié d'un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics pour la promotion et le développement de ce secteur. Les principaux acteurs du système financier sont les banques commerciales, les sociétés d'assurances et de réassurances et la bourse des valeurs.

##### 4-1- Banques commerciales

###### 4-1-1- Implantation bancaire

Les banques commerciales ont pour mission d'assurer les opérations de crédits et la collecte des dépôts.

Au titre de l'exercice 2013, sur 5731 agences bancaires au niveau national, 1259 agences sont implantées dans la préfecture, soit 22,0% du réseau bancaire national.

###### Agences bancaires dans la préfecture de Casablanca : Année 2013

| Agences bancaires                  | Effectif     |
|------------------------------------|--------------|
| BANK AL MAGHRIB                    | 1            |
| AL BARID BANK                      | 77           |
| ATTIJARIWafa BANK                  | 251          |
| BMCE BANK                          | 203          |
| BMCI                               | 147          |
| CAM                                | 53           |
| CREDIT DU MAROC                    | 103          |
| CIH                                | 78           |
| CREDIT POPULAIRE DU MAROC          | 197          |
| SOCIETE GENERALE                   | 141          |
| AUTRES                             | 8            |
| <b>Total Préfecture Casablanca</b> | <b>1 259</b> |
| <b>Total National</b>              | <b>5731</b>  |

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2014, Annuaire Régional du Grand Casablanca 2014

###### 4-1-2- Dépôts et crédits

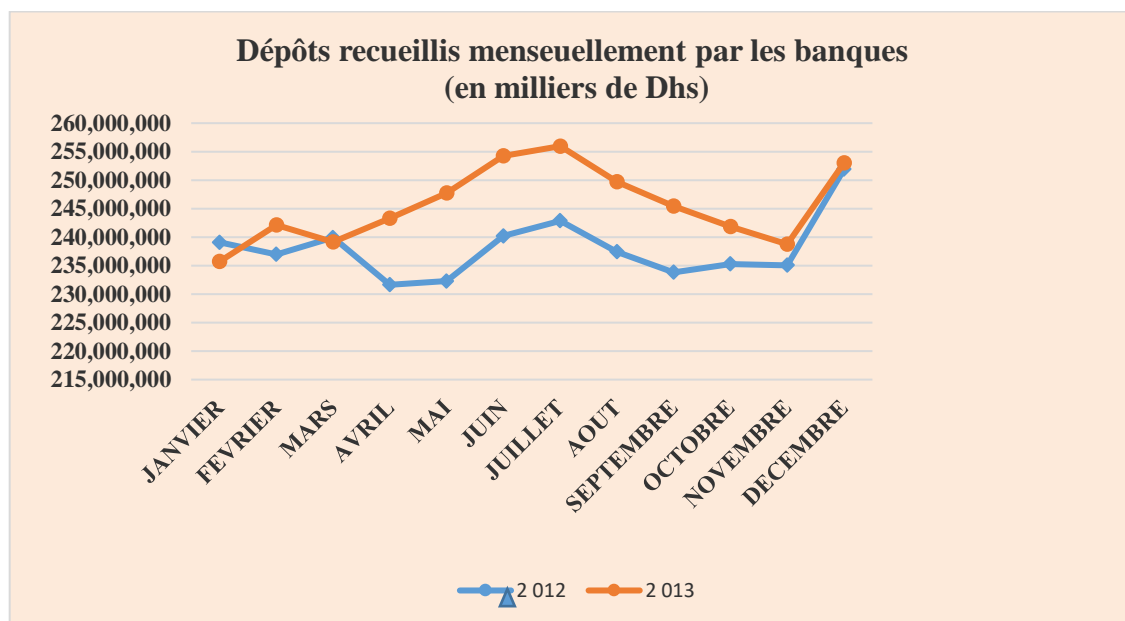
Les agences bancaires au niveau de la préfecture de Casablanca ont collecté comme dépôts près 2 947 milliards dhs en 2013.

Dépôts et crédits effectués par les banques : en Milliers dhs- Année 2013

| Préfecture | Nombre Guichets | Dépôts        | Crédits       |
|------------|-----------------|---------------|---------------|
| Casablanca | 1 259           | 2 947 015 535 | 5 378 723 614 |

Source : Annuaire Régional du Grand Casablanca 2014

Quant au volume de crédits distribués, Il a atteint près de 5 378,7 milliards dhs en 2013 contre 2865,5 en 2012, soit une augmentation de 3,2%.



#### 4-2- Sociétés d'assurances

Au niveau de la préfecture de Casablanca, les sociétés d'assurances se localisent au niveau de la préfecture d'arrondissements Casablanca Anfa (14) et la préfecture d'arrondissement Ain Chock (02), employant respectivement 4 006 et 411 personnes en 2013

### 5- SYNTHÈSE DE DIAGNOSTIC :

↳ La préfecture de Casablanca représente 1,1% de la superficie totale de la région de Casablanca Settât mais elle concentre 49% de la population régionale. Sa densité est élevée avec 15 500 habitants/km<sup>2</sup> contre 48 au niveau national.

↳ Toutefois, le taux d'accroissement de la population est quasiment stable entre 1994 et 2014 (32 770 individus/an). Cette forte densité est plus accentuée dans les arrondissements d'Al Fida Mers Sultan, Ben m'sick, Moulay Rachid avec plus de 20 000 hab/km<sup>2</sup>.

↳ 65,8% de la population a entre 15 et 59 ans avec un léger vieillissement (+ de 60 ans représentent 10,7% de la



population).

↳ Le taux de fécondité est de 1,8% contre 2,2% au niveau national).

↳ La proportion des personnes du 3ème âge (60 ans et plus) est passée de 8,3% à 10,7% en 10 ans.

↳ Le taux analphabétisme est de 17,2% contre 26,2% au niveau de la Région de Casablanca Settat et 28,3% de la population n'a aucun niveau scolaire. Ce taux est de 24.0 % chez les femmes.

↳ Concernant l'éducation, pour le pré-scolaire 47,7% des inscrits se concentrent dans les préfectures d'arrondissements de Sidi Bernoussi, de Casablanca Anfa et de Hay Hassani avec 50% des inscrits dans l'école coranique.

↳ Pour l'enseignement primaire, la répartition des inscrits par secteur est quasi équivalente à (48% dans le privé et 52% pour le public) contre 22% pour le privé dans l'enseignement secondaire collégial.

↳ Au niveau de l'emploi, 62,6% sont des salariés dans le secteur privé contre 8,6% dans le public et 21,7% sont des indépendants.

↳ Le taux de chômage à Casablanca est de 18,9%.

↳ 26,9% des logements ont un âge supérieur ou égal à 50 ans mais on note une nette progression des habitants propriétaires qui représentent 60,9%.

↳ Au niveau de l'emploi, 62,6% sont des salariés dans le secteur privé contre 8,6% dans le public et 21,7% sont des indépendants.

↳ Le taux de chômage à Casablanca est de 18,9%.

↳ 26,9% des logements ont un âge supérieur ou égal à 50 ans mais on note une nette progression des habitants propriétaires qui représentent 60,9%.

↳ Dans la Santé, 2 063 médecins exercent leurs activités dans différents établissements de soins de la préfecture (Hors CHU Ibn Rochd). L'effectif du personnel paramédical, se chiffre à 2 780 en 2016. Par ailleurs,

↳ on compte 1 chirurgien-dentiste pour 2 095 habitants et 1 pharmacien pour 2 790 habitants. On note une répartition inégale des capacités litiaires publiques et du personnel médical et para médical, des centres sociaux ainsi que la rareté voire l'absence des Centres d'accueil.

## Partie IV: Cadre du programme

# développement de la Préfecture de Casablanca

---

## VII- Partie IV : Cadre du programme de développement de la Préfecture de Casablanca

---

### 1- LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES :

Le PDP apais en considération la politique gouvernementale notamment le quatrième axe relatif aux interventions sociales.

Le programme gouvernemental s'articule autour de cinq axes classés comme suit :

Le premier porte sur le soutien du choix démocratique, des principes de l'État de Droit et de la Loi et la consécration de la régionalisation avancée.

Le deuxième axe est relatif au renforcement des valeurs de la transparence, la réforme de l'administration et la consécration de la bonne gouvernance,

Alors que le troisième porte sur le développement du modèle économique, la promotion de l'emploi et du développement durable.

Le quatrième axe concerne le renforcement du développement humain et de la cohésion sociale et spatiale,

par contre le cinquième axe porte sur le renforcement du rayonnement international du Maroc au

service de ses causes justes dans le monde.

Pour la concrétisation du quatrième axe social susmentionné, le programme gouvernemental a adopté plusieurs mesures à savoir :

- Porter le taux de scolarité au niveau de l'enseignement collégial de 88,2% actuellement à 97% en 2021 et réduire le taux d'analphabétisme à 20% contre 30% actuellement.
- Relever le niveau de scolarité dans l'enseignement supérieur en le portant à 45% en 2020-2021 contre 33% actuellement.
- Rendre obligatoire l'accès total à l'éducation, l'enseignement et la formation pour la catégorie d'âge de 4 à 15 ans.
  - Renforcer l'accès aux prestations de santé de base à 100% contre 60% actuellement,
  - Réduire le taux de mortalité infantile de 27 décès sur 1.000 naissances actuellement à 20 décès sur 1.000 naissances à l'horizon 2021.
  - Augmenter le financement des politiques et programmes de développement social et au soutien des catégories précaires et nécessiteuses.
  - Améliorer les conditions de mise en œuvre des initiatives visant le soutien aux veuves et le fonds d'entraide familiale par le biais de la simplification des procédures et la révision des mesures et des conditions pour pouvoir en bénéficier. Les femmes abandonnées pourront y être intégrées.
  - Réaliser le taux de 7% des postes d'emploi au profit des personnes en situation d'handicap et lancement de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre relative à la protection des droits des handicapés.
  - Élaborer un plan d'exécution pour la concrétisation du programme relatif à la réduction des disparités sociales et spatiales.....
  - Faciliter l'accès des catégories pauvres et moyennes à l'habitat décent, en plus de la mise à niveau urbaine des quartiers anarchiques pour améliorer les conditions d'habitat...

Aussi, le gouvernement conclura des accords en vue du traitement de 37.000 habitations menaçant ruine et procédera à l'activation du rôle de l'Agence nationale de la rénovation urbaine et de la réhabilitation des constructions menaçant ruine.

## 2- LES ORIENTATIONS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT / PDR

Dans son programme de développement régional /PDR, cette collectivités territoriales a adopté lors de la session de son Conseil du mois de mars 2017, tenue le 6 mars 2017, le plan de développement régional (PDR) qui définit cinq axes stratégiques, qui se déclinent en projets liés à l'environnement (ou générations futures), «milieu rural intégré», «attractivité socioculturelle et qualité de vie», «transport» ou encore «entreprise, innovation et emploi».

Le premier volet du PDR\* qui a une vocation sociale mobilisera un budget estimé à plus de 46 milliards de dirhams, l'objectif étant d'offrir une qualité de vie à **la hauteur des espérances et des exigences de la population locale**. Un budget de près de 30 milliards de dirhams sera débloqué à cette fin. Il concernera à la fois **les secteurs de l'habitat**, de l'urbanisme, **de la santé**, de **l'éducation**, du tourisme et **de la culture**, entre autres. Bref, en matière purement sociale le PDR a donné une grande considération à 3 trois priorités stratégiques :

- La mise à niveau des structures sanitaires
- La mise à niveau des structures d'enseignement
- La restructuration des quartiers sous équipés ....

### 3-LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE LA WILAYA DU GRAND CASABLANCA LE PDGC 2015-2020

Le programme de développement du Grand Casablanca / PDGC a adopté 4 axes ou pôles stratégiques: (Pôle cadre de vie , Pôle plateforme, Pôle excellence et Pôle animation dont deux convergent avec le champ d'intervention et le PDP de la préfecture de Casablanca :D'une part le premier **pôle cadre de vie a accordé une priorité à l'habitat** à travers : **la restructuration des quartiers sous équipés, le traitement des habitations menaçant ruine, le renforcement et réhabilitation des structures de santé, le développement des structures éducatives et d'enseignement préscolaire, et la mise en place d'un programme de lutte contre la précarité et l'inclusion socio-économique....**

D'autre part **le troisième pôle relatif à l'animation a favorisé les domaines des Loisirs, de la Jeunesse & sports et de la culture.....**

\*- En ce qui concerne les orientations régionales : Il s'agit , d'une part de la vision de la wilaya comme administration déconcentrée à travers le programme de développement du Grand Casablanca / PDGC et d'autre part la vision de la région Casablanca - Settat comme collectivité territoriale ( décentralisée ) /PDR ( programme de développement de la région ) .

## Partie V: Axes d'intervention et priorités

---

## VIII- Partie V : Axes d'intervention et priorités

---

Conformément à la loi réglementaire n ° 112.14 relative à l'organisation des préfectures et provinces, en particulier ses articles 80 à 84 et le décret n ° 2.16.300, définissant la procédure de préparation du programme de développement ; le Conseil a respecté minutieusement d'une part ses compétences qui lui sont attribuées et d'autre part ses domaines d'intervention :

### 1- COMPETENCES ET AXES D'ORIENTATIONS

#### \*- Compétences propres :

- ✓ Élaboration et mise en œuvre des programmes visant à [réduire la pauvreté et la précarité](#)
- ✓ Diagnostic des besoins dans les domaines de [la santé, l'habitat, l'enseignement et l'hygiène](#)
- ✓ Diagnostic des besoins dans le domaine [de la culture et du sport](#)

#### \*- Compétences communes ou partagées :

- ✓ Contribution à la réalisation et à l'entretien des routes provinciales
- ✓ Mise à niveau sociale dans [les domaines de l'éducation, de la santé, du social et du sport](#)

#### \*- Compétences transférées :

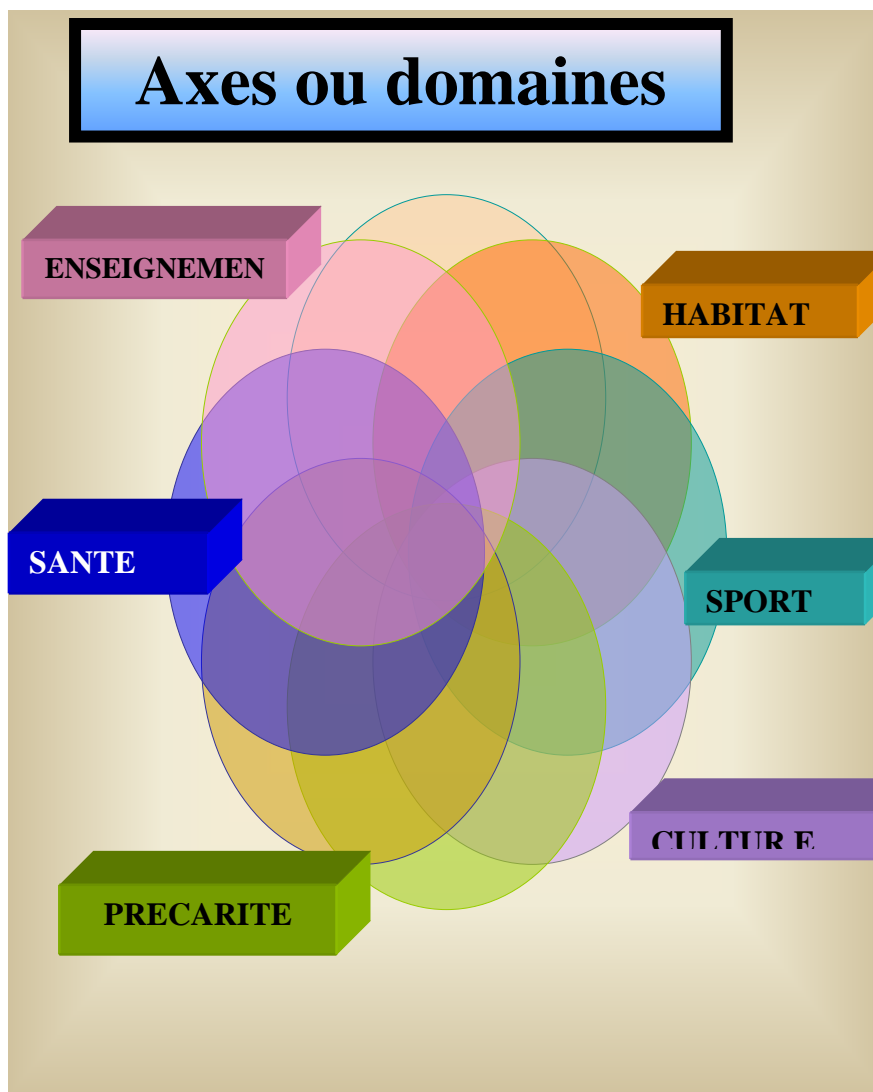
La préfecture ou la province exerce les compétences qui lui sont transférées par l'Etat dans le domaine du développement social.

### 2- LES PRIORITES :

Pour le choix de ses priorités, le Conseil préfectoral a respecté aussi le cadre fixé par le décret n ° 2.16.300, en particulier les éléments suivants:

- Les [politiques et stratégies de l'Etat](#) dans les domaines sociaux ;
- Assurer [l'harmonie et la convergence avec les orientations de la Région \(PDR\)](#) ;
- Adoption de [la dimension environnementale](#) ;
- Prise en compte [les moyens financiers de la préfecture](#).

Après les étapes de diagnostic, de réflexion et de concertation avec les différents acteurs et partenaires, les organes du conseil (bureau et les commissions permanentes) avec le comité de pilotage ont fixé vingt-neuf (29) priorités ventilées en six(6) axes d'interventions :



| AXE 1 - ENSEIGNEMENT |  |
|----------------------|--|
| 5 Priorités          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien duprèscolaire des personnes en situation de précarité et celles en situation d'handicap</li> <li>2. Mise en place du transport scolaire aux personnes en situation de précarité et celles en situation d'handicap pour lutter contre la déperdition scolaire</li> <li>3. Contribution à la création des classes préparatoires et encouragement des bacheliers à très haut potentiel</li> <li>4. Soutien et renforcement des capacités du personnel œuvrant dans le domaine de l'enseignement préscolaire et l'accompagnement des enfants en situation d'handicap</li> <li>5. Mise à niveau des équipements des crèches communales</li> </ol> |
| Impact               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cibler la population en situation de précarité et les personnes en situation d'handicap pour leur faciliter l'accès à l'enseignement</li> <li>▪ Eviter aux bacheliers de se déplacer hors Casablanca</li> <li>▪ Contribuer à la formation des encadrants des programmes destinés aux personnes en situation de précarité</li> </ul>   |



|             |  |
|-------------|--|
| Partenaires | Académie régionale de l'éducation et la formation, wilaya / INDH, région, commune de Casablanca(arrondissements), commune de Mechouar, préfectures d'arrondissements, associations |
|-------------|--|

| AXE 2 - SANTE & HYGIENE |  |
|-------------------------|--|
| 9 Priorités             | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribution à la protection médicale des personnes autistes</li> <li>2. Soutien des programmes de lutte contre le cancer</li> <li>3. Soutien des programmes sanitaires des mères et des enfants</li> <li>4. Contribution aux programmes de la santé mentale</li> <li>5. Contribution aux programmes de lutte contre la toxicomanie</li> <li>6. Mise à niveau des centres d'hémodialyse (renouvellement des équipements)</li> <li>7. Aménagement des endroits pour héberger les accompagnateurs des malades nécessiteux (hors Casablanca)</li> <li>8. Soutien des programmes de kinésithérapie notamment pour les personnes en situation d'handicap</li> <li>9. Soutien des programmes d'hygiène et de prévention</li> </ol> |
| Impact                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider les personnes autistes et toxicomanes et leurs familles</li> <li>▪ Contribuer à améliorer les prestations sanitaires des malades de l'insuffisance rénale, du cancer et de kinésithérapie</li> <li>▪ Contribuer à assurer des prestations sanitaires de qualité aux femmes et à leurs enfants</li> </ul>  |
| Partenaires             | Direction régionale de la santé, association Lalla Salma, wilaya/INDH,région, commune de Casablanca (arrondissements), commune de Mechouar,préfectures d'arrondissements, associations   |

| AXE 3 - PRECARITE |   |
|-------------------|---|
| 4 Priorités       | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien des programmes de la protection des personnes âgées sans ressources</li> <li>2. Soutien des programmes d'aide des enfants de la rue et des personnes sans abri</li> <li>3. Soutien à la protection sociale des personnes autistes et les personnes en situation d'handicap</li> <li>4. Contribution à l'aide des femmes en situation difficile</li> </ol> |
| Impact            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter la protection des personnes âgées nécessiteuses</li> <li>▪ Aider les enfants de rue et les personnes sans domicile fixe</li> <li>▪ Contribuer à l'insertion sociale des personnes autistes et des personnes en situation d'handicap</li> <li>▪ Contribuer à l'insertion des femmes en situation difficile</li> </ul>                                     |
| Partenaires       | Entraide nationale, Wilaya /INDH, région, commune de Casablanca (arrondissements), commune de Mechouar, préfectures d'arrondissements, associations   |

| AXE 4 - HABITAT |  |
|-----------------|--|
| 4 Priorités     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribution à la réhabilitation des quartiers sous équipés et marginaux</li> <li>2. Contribution aux programmes destinés à l'habitat menaçant ruine</li> <li>3. Accompagnement de la population de l'habitat menaçant ruine</li> <li>4. Soutien des programmes et activités liés à l'environnement</li> </ol> |
| Impact          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer à aider les populations de l'habitat menaçant ruine</li> <li>▪ Contribuer à aider les populations des quartiers sous équipés et marginaux</li> </ul>   |
| Partenaires     | Direction de l'habitat, wilaya /INDH,région, commune de Casablanca(arrondissements), Commune de Mechouar , préfectures d'arrondissements, associations, observatoire régional de l'environnement   |

| AXE 5 - SPORT |  |
|---------------|--|
| 3 Priorités   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encouragement des activités sportives surtout celles destinées aux personnes en situation d'handicap</li> <li>2. Soutien des activités sportives notamment celles destinées aux personnes en situation d'handicap</li> </ol> |

|             |  |
|-------------|--|
|             | 3. Création des complexes sportifs et des espaces de divertissement  |
| Impact      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Servir les mères et assurer l'intégration de leurs enfants</li> <li>▪ Encourager la pratique du sport notamment les personnes en situation de handicap</li> </ul> |
| Partenaires | Direction de la jeunesse et du sport, wilaya /INDH, région, commune de Casablanca (arrondissements), commune de Méchouar, préfectures d'arrondissements, associations                                      |

| AXE 6 - CULTURE |  |
|-----------------|--|
| 4 Priorités     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien des activités culturelles</li> <li>2. Participation à la construction et à l'équipement des bibliothèques et des centres culturels</li> <li>3. Participation au projet de création d'un musée pour la ville de Casablanca et valorisation de son capital immatériel</li> <li>4. Organisation d'un événement culturel annuel</li> </ol> |
| Impact          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer à la création d'une dynamique culturelle au sein de la préfecture</li> <li>▪ Permettre et faciliter l'accès des citoyens à la lecture et au savoir</li> </ul>  |
| Partenaires     | Direction régionale de la culture, wilaya, région, commune de Casablanca (arrondissements), commune de Mechouar , préfectures d'arrondissements, associations  |

| Axes ou domaines d'intervention | Nombre de priorités |
|---------------------------------|---------------------|
| Enseignement                    | 5                   |
| Santé                           | 9                   |
| Précarité                       | 4                   |
| Sport                           | 3                   |
| Habitat                         | 4                   |
| Culture                         | 4                   |
| Total                           | 29                  |